



**Cadre opérationnel Intérimaire d'assistance au
Développement**

Nations Unies au Tchad

2012-2013

AVANT PROPOS

Le Tchad connaît depuis quelques années une stabilité politique, un développement notable des infrastructures, un intérêt accru pour la promotion des secteurs sociaux de base et un investissement croissant dans les secteurs à potentiel économique. Cependant, le pays fait face encore à des défis complexes et multifformes dus à la fois à des facteurs internes (gouvernance, épidémies, inondations, présence de réfugiés, déplacés internes etc.) et externes (crises dans les pays voisins, conjoncture économique mondiale, crise alimentaire dans le Sahel etc.).

Le présent document propose la réponse harmonisée des Nations Unies à certains de ces défis, qui rentrent dans le cadre de leur mandat et par rapport auxquels, le système dispose d'avantages comparatifs et apporte une valeur ajoutée en complémentarité aux autres intervenants.

Ce plan met en relation les réponses court, moyen et long terme, de manière flexible, réaliste, axée sur les résultats et fondée sur les droits humains. Le cadre actuel se fonde sur les cadres de coopération des agences signés et en cours de mises en œuvre, cherchant à intégrer davantage ceux-ci et à en renforcer la cohérence et l'impact. Il comporte une matrice opérationnelle qui définit les résultats escomptés sur deux ans (2012-2013).

Dans la perspective de s'aligner sur le processus en cours de formulation du Plan Stratégique de Développement (PSD), ce plan opérationnel pourra faire l'objet d'ajustements, le cas échéant, en fonction de l'évolution du contexte.

Le document comprend une introduction générale, une synthèse des leçons apprises de l'UNDAF antérieur (2006-2011), un aperçu du cadre des résultats et des ressources, une présentation des mécanismes de coordination et de suivi et évaluation et en fin la matrice opérationnelle, qui définit les produits, les coûts et les responsables.

En termes d'axes majeurs d'intervention, les Nations Unies en ont identifié trois, sur la base des axes prioritaires du PSD, à savoir : le développement du capital humain, le développement rural et renforcement de la résilience ainsi que la gouvernance et l'Etat de droit. De manière transversale, le système des Nations Unies appuiera également la coordination, la gestion et le suivi et évaluation à travers un axe transversal.

Le budget global de ce plan opérationnel est d'environ 900 millions US\$ et se répartit ainsi suivant les trois (3) axes d'intervention

Nous voudrions exprimer ici notre reconnaissance et nos sincères remerciements à tous les partenaires qui ont accompagnés ce processus. Nos remerciements s'adressent aussi aux techniciens de l'administration et des agences du système des Nations Unies, véritable cheville ouvrière du processus de formulation.

M. Thomas Gurtner
Coordonnateur Résident
du Système des Nations Unies



M. Kordje Bedoumra
Ministre de l'Économie, du Plan et
de la Coopération Internationale





Page de signature

Agences résidentes





Fetsuo Korgbo
Programme des Nations Unies pour le
Développement (PNUD)





Bruno Maes
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)





Alice Martin-Dahirou
Programme Alimentaire Mondial (PAM)





Dieudonné Bamouni
Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
(OCHA)



Aliou Assani
Organisation des Nations Unies (ONUSIDA)





Mamadou Dicko
Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)



Dr. Barry Saidou
Organisation Mondiale pour la Santé (OMS)



Germain Dasylva
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et
l'Agriculture (FAO)



Qasim Sufi
Organisation International pour les Migrations (OIM)



Aminata Guéye
Haut Commissariat des Nations Unies pour les
Réfugiés (UNHCR)

Agences non résidentes

Fonds International de Développement Agricole
(FIDA)

Toudjida N. ANDEMEL
Bureau International du Travail (BIT)

Organisation des Nations Unies pour l'Education, la
Science et la Culture (UNESCO)

Volontaires des Nations Unies (VNU)

UNHabitat

FENU

UNITAR / UNOSAT

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	5
III. LEÇONS TIREES DE L'UNDAF ANTERIEUR	6
IV. RESULTATS DU CADRE	7
4.1. VISION ET OBJECTIFS COMMUNS DU CADRE	7
4.2. APPROCHES STRATEGIQUES POUR LES NATIONS UNIES	8
4.3. CIBLAGE	8
4.4. AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRE 2012-2013	8
<i>Axe 1 : Développement du capital humain : besoins et services sociaux de base</i>	8
<i>Axe 2 : Développement rural et renforcement de la résilience</i>	9
<i>Axe 3 : Gouvernance et état de droit</i>	11
<i>Axe 4 : Planification stratégique, coordination, gestion et suivi et évaluation</i>	13
VI. CADRE DE RESSOURCES	15
VII. MECANISMES DE COORDINATION, MISE EN ŒUVRE ET S & E	20
7.1. PRINCIPES DIRECTEURS	20
7.2 SERVICES FOURNIS PAR LES NATIONS UNIES	21
7.3. PROGRAMMES CONJOINTS	21
7.4 MECANISMES DE GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE ☐:	23
7.5. COORDINATION NATIONALE ET PARTENARIATS	24
7.6. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION	24
X. MATRICE OPERATIONNELLE 2012-2013	26
AXE DE PRIORITE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	26
AXE DE PRIORITE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT RURAL ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE	28
AXE STRATEGIQUE 3 : LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ÉTAT DE DROIT	30
AXE DE PRIORITE 4 : PLANIFICATION STRATEGIQUE, COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION	32
ANNEXE I : ANALYSE DU CONTEXTE	33
ANNEXE 2. CADRE DE SUIVI DES EFFETS INTERIMAIRES	40
ANNEXE 3 : ACRONYMES	44

I. INTRODUCTION

En dépit de l'exploitation du pétrole depuis fin 2003 et de nombreuses autres potentialités naturelles, le Tchad demeure classé parmi les 10 pays les plus pauvres en termes de développement humain. Sur la base du niveau d'Indice de développement humain (IDH) très faible (0,328) du Tchad, le rapport mondial sur le développement humain de 2011 le classe à la 183ème place sur 187 pays. Outre les facteurs exogènes tels que les conflits internes précédents, les fluctuations des prix pétroliers et du climat et de leur impact négatif respectivement, sur les revenus pétroliers et la production agro-pastorale (le secteur agropastoral absorbe 75% de la main d'œuvre), ces contreperformances tiennent également à des déficits en matière de gouvernance. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté SNRP2 (2008-2011) a été perturbée par des conflits militaires internes mais également par un environnement des affaires défavorables et une gouvernance déficiente. L'exécution budgétaire n'est pas en adéquation notamment avec les secteurs sociaux et prioritaires de la SNRP2, et les mécanismes de suivi-évaluation n'ont pas été opérationnels.

Le pays a progressé avec la conclusion de l'Accord politique du 13 Aout 2007 et la tenue des élections législatives, présidentielles et locales en 2011 et 2012 ainsi qu'avec les investissements importants dans les infrastructures, la raffinerie de pétrole et l'entrée en production de nouveaux projets industriels (les taux de croissance sont passés de -0,1% en 2009, à 13% en 2010, à 3% en 2011, et avec une prévision de 7% pour 2012).

D'autres problèmes persistent tels que l'insécurité alimentaire, la faiblesse de l'investissement dans les ressources humaines en faveur des secteurs social (santé, éducation), rural, judiciaire. Le fort taux de croissance démographique, 3,6%, constitue une problématique critique en termes d'emplois des jeunes et des femmes. En matière des Droits de l'homme, les violations sont assez répandues (en particulier envers les femmes). Le Tchad fait face à un problème environnemental persistant avec l'avancée du désert, la sécheresse, les inondations et la dégradation des sols. L'instabilité dans la sous-région (crises en Lybie, au Mali, au Nigéria) entretient les problématiques de la prise en charge des personnes déplacées et des réfugiés et de la consolidation de la paix.

De manière générale, le rapport sur les OMD de 2010 reste pessimiste sur la réalisation de la plupart des OMDs, malgré des progrès en termes de taux brut de scolarisation, de l'accès à l'eau potable, et de la lutte contre les maladies telles que le VIH et le paludisme. Le taux de pauvreté reste important (55% en 2003), notamment en zone rural (87%), les taux de mortalité maternelle et infantile sont préoccupants (respectivement de 18% et de 1,2%), avec des taux de malnutrition aigue dépassant régulièrement le taux critique de 15%. Le taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans est de 30% et le taux d'analphabétisme reste important (78%) avec un taux d'achèvement du primaire de 37%.

Le pays fait face à des défis complexes et multiformes où le besoin d'apporter une réponse immédiate pour sauver des vies et promouvoir la paix cohabite avec le besoin de consolider des structures étatiques durables.

De nombreuses initiatives sont prises ces dernières années par le Gouvernement pour faire face à ces défis et demandent à être renforcées.

Au regard de cette situation, et conformément, aux axes prioritaires du Plan Stratégique de Développement (2012-2015) du pays en cours d'élaboration, le Cadre Intérimaire d'assistance du SNU, devra contribuer à l'atténuation de l'extrême pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la résilience à travers l'accroissement des capacités productives des populations et



du capital humain, notamment en faveur des jeunes et des femmes.

Le présent document entend articuler la réponse des Nations Unies face à ces défis prioritaires. Il s'agit d'un plan opérationnel intérimaire d'assistance des Nations Unies au Tchad pour la période de 2012 et 2013 qui tient lieu de plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF). Il est le résultat de travaux conduits de manière participative, entre 2010 et 2012, entre toutes les Agences résidentes et non résidentes opérant au Tchad, les partenaires gouvernementaux et la société civile.

Le Plan Opérationnel intérimaire est un document visant à renforcer la coordination, la cohérence et la synergie des interventions des agences, Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées des Nations Unies et garantir leur alignement sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les priorités nationales.

La formulation de ce Cadre opérationnel permet au Gouvernement et à l'Équipe Pays d'approfondir le dialogue et de mieux circonscrire les articulations entre la vision nationale et les engagements pris dans le cadre des Sommets mondiaux et Conférences internationales organisés sous l'égide des Nations Unies.

Le Gouvernement du Tchad travaille actuellement sur son Plan Stratégique de Développement 2012-2015. La vision formulée par le chef de l'état est de faire du Tchad d'ici 2025 un pays émergent porté par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs et emplois et d'assurer une politique de rattrapage social permettant à chaque tchadien un accès adéquat aux services sociaux de base, au logement et une offre adéquate de formation. Parmi les axes prioritaires proposés pour la stratégie, on retrouve le développement rural, l'emploi des jeunes, l'égalité genre et l'autonomisation, les énergies renouvelables et la promotion du secteur privé. Plusieurs forums ont par ailleurs été organisés en 2012 sur des thématiques clés tel que le développement rural, les énergies renouvelables, etc. en vue de mieux cadrer la vision du pays. Des analyses sectorielles ont également été rendues disponibles. Le présent document a capitalisé sur cela. Il intègre également l'évolution contextuelle, entre autres la crise du Sahel et la situation dans les pays limitrophes (entre autres la crise en Lybie, la résurgence des conflits entre les deux Soudan, la situation au Nigéria, Niger et en Centrafrique) qui affecte tout particulièrement certaines zones, et cherche à assurer une plus forte synergie entre humanitaire et développement.

Le cadre actuel est ainsi un cadre intérimaire qui tient compte des orientations du gouvernement et se fonde sur les cadres de coopération des agences. Il intègre une matrice opérationnelle qui définit des produits sur deux ans (2012-2013) et fera l'objet d'une revue et révision après la validation du PSD 2012-2015.

III. LEÇONS TIREES DE L'UNDAF ANTERIEUR

Le Gouvernement tchadien a bénéficié de l'appui des Agences du Système des Nations Unies dans le cadre de l'UNDAF 2006-2011.

La revue à mi-parcours a permis de tirer un certain nombre de conclusions importantes qui débouchent sur des recommandations relatives aux améliorations à apporter à l'UNDAF en tant qu'instrument de programmation, de coordination et de coopération. Dans l'ensemble, l'UNDAF est considérée comme un cadre de coopération : (i) pertinent et cohérent en ce qu'il articule des réponses aux principaux défis de développement du pays, ceci en adéquation avec les priorités nationales inscrites dans la SNRP et les principaux engagements internationaux tels que les OMD et les principes des droits humains ; (ii) flexible en ce sens que les effets ont été définis en des termes



très globalisants permettant ainsi, lors des revues annuelles, d'ajuster sa matrice pour répondre à d'éventuels défis qui peuvent survenir au cours du cycle.

De même, la valeur ajoutée du SNU a été bien appréciée. Il a été reconnu que le SNU au Tchad a su faire usage des avantages comparatifs généralement accrédités aux Nations Unies (neutralité, multilatéralisme, mandats spécialisés de ses différentes agences) dans la mise en œuvre de leur assistance au pays en ce qui concerne, notamment, la prévention et la gestion des crises.

Cependant, certaines rigidités et incohérences à savoir : (i) un ciblage essentiellement géographique et faiblement axé sur les groupes vulnérables ou les institutions ; (ii) des effets fort ambitieux par rapport à l'horizon temporelle, aux ressources mobilisables et aux contributions les plus probables des agences ; (iii) une évaluation des risques et hypothèses faible, appellent cependant des actions correctives.

Ces différents aspects soulevés lors de la revue à mi-parcours de l'UNDAF 2006-2011, sont aussi liés à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le cadre de référence des pays fragiles, outils de travail essentiels pour le Tchad et les partenaires au développement. Les éléments clés composant le cadre commun sur l'efficacité de l'aide sont : l'appropriation nationale, l'alignement, l'harmonisation, la responsabilité mutuelle, la gestion axées sur les résultats et la redevabilité. Le SNU-Tchad doit veiller à l'application de ces principes dans la mise en œuvre de l'UNDAF 2012-2015. Le renforcement des capacités, le plaidoyer, la communication et la mobilisation sociale doivent figurer comme priorités parmi les stratégies privilégiées en vue de contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté.

Ainsi, pour améliorer la qualité de l'UNDAF 2012-2015, la formulation des effets doit : (i) refléter les priorités nationales ; (ii) se baser sur les ressources facilement mobilisables, c'est-à-dire les contributions des agences les plus à même de les réaliser dans la période du cycle de l'UNDAF (iii) préciser les différents ciblagés (zones, groupes, communautés, institutions) ; (iv) intégrer les risques et les hypothèses conditionnant la mise en œuvre des interventions.

Notons aussi que de l'efficacité de l'UNDAF pourrait être améliorée par : (i) une budgétisation adéquate et réaliste de ses actions ; (ii) l'application des règles et mécanismes plus efficaces de mise à disposition des fonds et (iii) la réalisation de la macro et des micro-évaluations.

IV. RESULTATS DU CADRE

4.1. VISION ET OBJECTIFS COMMUNS DU CADRE

La programmation 2012-2013 des Nations Unies au Tchad a pour but de contribuer au développement humain durable et de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité à travers la promotion des droits humains, l'équité et le genre, la bonne gouvernance et la participation citoyenne au développement et la consolidation de la paix et la prévention et réduction des risques.

Même si le cadre opérationnel ne couvre que deux années, cet objectif s'inscrit sur une vision à l'horizon 2015, en ligne avec le Plan Stratégique National 2012-2015 en cours de finalisation.

Ce but sera atteint grâce à la réalisation des objectifs sectoriels et thématiques suivants : (i) contribuer au développement du capital humain et répondre aux besoins sociaux de base ; (ii) renforcer la résilience et le développement rural ; (iii) et, promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit. Ces trois axes stratégiques ouvrent la porte à la consolidation des programmes en cours et au renforcement des bases de travail établies avec les partenaires nationaux et internationaux, la société civile et potentiellement le secteur privé. Le SNU ajoute de plus un axe transversal spécifique concernant le renforcement de la coordination, de la gestion et du suivi et évaluation à la lumière des besoins impératifs des décideurs, partenaires, société civile et des populations d'avoir accès à un ensemble d'informations sur la réalisation des programmes et le suivi de la mise en œuvre des politiques. Cet axe transversal contribuera au renforcement de la fonctionnalité de structures et mécanismes de coordination et permettra de créer des synergies et consolider les partenariats.



Le cadre s'aligne sur le processus en cours au niveau du Gouvernement pour la formulation du Plan Stratégique de Développement 2012-2015 et sera ajusté une fois celui-ci finalisé. Les effets définis sont ainsi provisoires et seront re-cadrés le cas échéant.

4.2. APPROCHES STRATEGIQUES POUR LES NATIONS UNIES

La réalisation des objectifs ainsi définis implique pour le système des Nations Unies l'adoption d'approches stratégiques qui reposent sur (i) le renforcement des capacités, (ii) les droits de l'homme et l'équité, (iii) l'égalité du genre, (iv) la durabilité environnementale, (v) la consolidation de la paix et prévention des conflits et (vi) la gestion axée sur les résultats sous diverses formes afin de s'adapter aux réalités du terrain, faites à la fois de défis d'envergure nationale, de renforcement des potentialités régionales et des situations nécessitant une assistance humanitaire localisée. Les objectifs du millénaire pour le développement sous-tendent l'ensemble des interventions.

Le cadre se veut flexible. Il est intérimaire et couvre un cadre opérationnel sur deux ans. Il fera l'objet de revues annuelles. Il entend lier les objectifs sur le court, moyen et long terme.

En vue de pouvoir placer la consolidation de l'état au centre de son agenda et permettre d'assurer le renforcement des systèmes nationaux tout en appuyant une réponse efficace et efficiente aux besoins immédiats, la gestion du risque sera placée au cœur de la stratégie.

4.3. CIBLAGE

En termes de cibles, le cadre prête une attention particulière aux risques et à la vulnérabilité. Les groupes vulnérables sont définis comme une catégorie de personnes particulièrement susceptibles aux effets de chocs et dangers environnementaux, économiques, politiques et sociaux. Ils peuvent être marginalisés par leur société à cause de leur âge, leur sexe, leur appartenance religieuse ou politique, leur condition sociale, économique, ethnique, physique, psychologique, etc.

4.4. AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRE 2012-2013

Les Nations Unies articulent leur contribution au développement humain du Tchad autour de trois piliers centraux :

1. Développement du capital humain/Besoins et services sociaux de base
2. Développement rural et résilience
3. Gouvernance et état de droit

Axe 1 : Développement du capital humain : besoins et services sociaux de base

Cet axe comporte deux effets, qui sont : i) les populations, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, accèdent de façon équitable et utilisent les services sociaux de base et s'impliquent dans la gestion de ces services et ii) les populations ont un accès équitable et utilisent les services efficaces pour la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA.

Effet 1 : Les populations, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, accèdent de façon équitable et utilisent les services sociaux de base et s'impliquent dans la gestion desdits services

Les Nations Unies visent à contribuer efficacement à l'amélioration du capital humain des populations vivant sur le territoire tchadien. Les interventions porteront tout particulièrement sur certains domaines hautement prioritaires au vu de la situation, à savoir 1) la santé, avec une attention particulière sur la santé de la reproduction, de la mère et de l'enfant ainsi que la nutrition, 2) l'éducation et 3) l'eau et assainissement.

Les Agences apporteront leurs appuis aux populations, avec une attention particulière sur les femmes, les enfants et les jeunes, afin de soutenir leur participation à la gestion des services communautaires en vue de garantir l'accès équitable aux services sociaux de base. Un appui particulier sera apporté pour un accès accru aux services de qualité de santé maternelle et infantile, à la santé de la reproduction, à la prévention et à la prise en charge des malnutris.



Sera aussi mis parmi les priorités, l'accès équitable à une éducation de qualité pour tous les enfants en âge scolaire, plus particulièrement les filles, la réinsertion scolaire des enfants soldats, l'éducation à la paix ainsi que la santé à l'école et les cantines scolaires.

L'eau potable et l'assainissement étant au centre des préoccupations en matière de santé, l'appui portera tout particulièrement sur l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène. Les programmes intégreront des stratégies de vulgarisation de l'information et de communication, afin d'améliorer les connaissances des populations sur les pratiques essentielles de la santé, ciblant les femmes en âge de procréer, les enfants et les jeunes.

L'appui auprès des autorités nationales et locales se focalisera sur les politiques et les stratégies en matière d'éducation, de santé, de nutrition et de protection développées et mises en œuvre en faveur des groupes vulnérables. L'appui à la nutrition prendra en compte les éléments du cadre d'accélération des OMD relatifs à la lutte contre la faim et s'intégrera à l'initiative REACH une fois celle-ci opérationnalisée.

Les produits identifiés dans cet effet contribuent à l'OMD 2, 3, 4, 5 et 6.

Effet 2 : Les populations ont un accès équitable et utilisent les services efficaces pour la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA

Les agences travailleront en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables en particulier les jeunes, aux services de prévention sur le VIH/SIDA. Les stratégies et les approches de communication seront adaptées aux populations, selon les groupes d'âge, afin de favoriser l'acquisition des connaissances correctes et l'adoption des comportements favorables à la prévention tout au long de la vie sexuelle active.

La conduite des programmes se fera en mettant en évidence la participation et le soutien de la communauté auprès des femmes enceintes séropositives, afin qu'elles puissent bénéficier du soutien du milieu de vie et du milieu d'accueil. Cette approche communautaire renforcera les réseaux d'accès aux services de Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) de qualité et équitables. Les autorités, avec le soutien de ces réseaux, seront associées dans les programmes de prise en charge globaux, particulièrement le traitement aux ARV pour les PVVIH, et en particulier les enfants et les adolescents. Les Agences mettront en commun leur expertise auprès de ces groupes afin d'obtenir des résultats tangibles et durables pour la régression du VIH au Tchad.

Le travail se poursuivra également en appui à l'environnement institutionnel et à la coordination et gouvernance de la réponse ainsi qu'à la prise en compte des questions de droit humain et genre.

Les produits liés dans cet effet contribuent à l'OMD 6.

Axe 2 : Développement rural et renforcement de la résilience

Conformément à la vision du Chef de l'Etat, pour les Nations Unies, l'appui au développement rural doit permettre l'atteinte de la sécurité alimentaire durable pour le pays, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la création d'emploi pour les femmes et les jeunes.

Au vu du caractère cyclique de certaines crises au Tchad et de la vulnérabilité accrue de certains individus et des systèmes pour résister aux chocs et de se relever, une attention particulière sera portée au renforcement de la résilience. Il s'agit en effet, avec l'appui des interventions du système, de renforcer les capacités d'adaptation des personnes et des systèmes à anticiper, résister, absorber et se relever suite à des chocs et stress.

L'appui au renforcement de la résilience est conçu dans une approche de développement à long terme qui doit assurer une intégration et complémentarité des réponses humanitaires et de développement.



Les principes directeurs visent à prendre le niveau local comme point de départ et de fin, à s'appuyer sur et renforcer les cadres de planification politique nationaux, à porter une attention particulière sur les risques et incertitudes, à placer les droits humains au centre du dispositif, à assurer une participation et un renforcement des partenariats globaux et régionaux et à adapter des modes de fonctionnement différents.

Les Nations Unies adoptent ainsi une approche holistique bicéphale visant d'une part à renforcer les capitaux des populations vulnérables¹ (social, financier, produit, naturel et humain) de manière durable et d'autre part à assurer une capacité de réponse holistique et durable aux urgences et chocs à travers le renforcement de la capacité de réponse, de préparation, de prévention et de réduction des risques.

Le renforcement des capacités des structures nationales (Ministères et services techniques - centraux et déconcentrés), organes de coordination, système d'information, comités régionaux d'action, organes représentatifs des producteurs, CNCPR, etc. constituera un pilier transversal qui sera placé au cœur de la stratégie. Les Nations Unies appellent ainsi le Gouvernement et la société civile au niveau institutionnel, technique et opérationnel (services techniques -central et décentralisé- et actions de terrain).

Effet 1 : Les capitaux (social, financier, produit, naturel et humain) des populations rurales sont renforcés de manière durable dans les zones ciblées

De manière concrète, les Nations Unies contribueront à cet effet en intervenant entre autres sur 1) la promotion du développement des filières productives et des chaînes de valeurs pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec un focus sur les exploitations familiales ; 2) la protection et le renforcement des moyens d'existence durables, avec une attention particulière sur la création d'emplois et auto-emplois décentés et de micro-entreprises rurales, tout spécialement pour les jeunes et les femmes (y compris des appuis au Gouvernement au niveau institutionnel pour concevoir et mettre en œuvre la politique nationale de l'Emploi) et la micro finance inclusive ; 3) le renforcement de la gestion équitable et durable des ressources environnementales (terre, eau, etc.) et l'adaptation et atténuation du changement climatique (avec entre autres des appuis dans le cadre des projets sur le Lac Tchad et la Muraille Verte), 4) le renforcement de l'accès durable aux services sociaux de base, avec un accent particulier sur la santé, l'éducation et l'accès à l'eau et assainissement (cf. axe 1 sur le développement du capital humain) et la gestion des conflits et consolidation de la paix.

Une attention particulière sera portée au lien avec le marché et un développement du partenariat avec le secteur privé pour faciliter l'accès aux marchés en milieu rural. Dans ce cadre, les populations

¹ Selon l'approche par les capitaux, il s'agit tout particulièrement du capital social, financier, produit, naturel et humain. Le capital humain constitue un pilier clé de l'approche. Etant donné son importance, il fait l'objet d'un axe spécifique (Axe 1) et les produits ne seront ainsi pas dupliqués dans la matrice. Il est donc mentionné dans cette section pour mémoire.

² FMI, 2011

³ OCDE

⁴ 125,000 déplacés internes (31 août 2011, UNHCR, données), principalement dans les régions de Dar Sila et Ouaddai qui ont perdu le statut de déplacés internes depuis le 01er janvier 2012. Ils sont en processus d'auto-prise en charge pour leur réintégration dans les communautés qui ont accueilli les camps de déplacés. Une grande partie d'entre eux est basée à Goz Beida.

⁵ 342,503 réfugiés (274,640 réfugiés du Soudan and 67,863 réfugiés de la RCA), UNHCR 30 Septembre 2011

⁶ Enquête à grappe à indicateurs multiples (MICS). INSEED, 2010 ;

⁷ Enquêtes nutritionnelles et de mortalité SMART. UNICEF, Aout 2010 ;

⁸ Enquête de prévalence du VIH chez les 15 -49 ans. MSP, 2005.



mobiles quelles qu'elles soient seront prises en considération dans la définition des stratégies opérationnelles.

Le Cadre d'Accélération de l'ODM 1 en cours de finalisation pour le Tchad appuie le cadrage général.

Les produits liés dans cet effet contribuent à l'ODM 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Effet 2 : Les autorités et les institutions à l'échelon national et local et les communautés mettent en place des mécanismes efficaces de prévention, d'anticipation, de protection et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises.

Au sortir de crises et catastrophes naturelles, les autorités tchadiennes reconnaissent les impératifs devant conduire à adopter et mettre en œuvre une politique globale de prévention et de réduction des crises et catastrophes. Les Agences du système des Nations Unies accompagneront tous les secteurs concernés, avec une attention particulière sur les secteurs névralgiques que sont les services sociaux de base vers lesquels se tournent les populations dès l'apparition de crises et catastrophes dans leur milieu. La couverture des services sociaux de base doit ainsi être intégrée dans un plan global de contingence, la définition du paquet minimal de services de base lors de crises et catastrophes, les coûts d'investissements récurrents et les mécanismes appropriés établissant la chaîne de responsabilités intersectorielles, un système d'alerte précoce intégré pour la préparation et la réponse auprès des populations touchées.

Tous les programmes et plans sectoriels seront mis en place avec l'implication et la participation effective des communautés locales, en particulier les femmes, à la mise en œuvre des mécanismes de protection et de prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles. Les agences des Nations Unies s'inscrivent aussi dans le cadre de responsabilités mutuelles pour mieux coordonner leurs appuis auprès et entre les secteurs au bénéfice des populations.

Les Agences des Nations Unies appuieront le Gouvernement pour l'application des conventions internationales signées/ratifiées et les accords spécifiques pour le Tchad, en particulier ceux relatifs au Capital Humain. Une attention spécifique sera également portée aux besoins et à la situation de tous les groupes de la population, entre autres les femmes, les jeunes, les enfants et les populations mobiles.

La sécurisation des opérations, entre autres à travers le Détachement Intégré de Sécurité, s'avèrera également importante.

Les produits liés dans cet effet contribuent à l'ODM 1 et 4.

Axe 3 : Gouvernance et état de droit

L'axe stratégique 3 a trait à la promotion de la Gouvernance et de l'État de droit et comporte 3 effets : i) les populations participent au processus de prise de décisions de manière équitable et contribuent activement à la consolidation de la paix ; ii) les autorités nationales mobilisent et allouent les ressources suffisantes pour la satisfaction des droits fondamentaux des populations et iii) l'État, les organisations de la société civile et les populations respectent et appliquent les Droits Humains et les principes de l'égalité des sexes.

Effet 1 : Les populations participent au processus de prise de décisions de manière équitable et contribuent activement à la consolidation de la paix

Afin de favoriser et renforcer la gouvernance démocratique, les Agences du SNU apporteront leur soutien aux processus participatifs permettant une large représentation des populations et leur implication dans les comités et groupes de gestion locale et régionale contribuant au renforcement de la cohésion sociale et de la paix. Qu'il s'agisse des femmes, des jeunes, des enfants, des populations mobiles et autres groupes vulnérables, les programmes mis en place contribueront à ce que ces groupes soient aussi représentés de manière équitable afin de faire entendre leurs voix et



apporter leurs contributions constructives et innovantes. Les groupes de la société civile, incluant les leaders traditionnels et d'opinion, seront aussi associés aux actions de consolidation de la paix et résolution de conflits afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire au sein des communautés. Les Agences des Nations Unies accompagneront les processus de renforcement de la protection citoyenne au sein des populations à travers la mise en place des mécanismes et cadres de dialogue et de décentralisation, incluant les services juridiques, l'appui au Parlement et à la gouvernance locale et l'appui au Détachement Intégré de Sécurité (D.I.S.) contribuant ainsi à l'exercice de l'État de droit et à la protection et promotion des droits humains dans le cadre de la recherche d'une paix durable.

Les produits liés à cet effet contribuent de manière indirecte à l'atteinte de l'ensemble des OMD.

Effet 2 : Les autorités nationales mobilisent et allouent les ressources suffisantes pour la satisfaction des droits fondamentaux des populations

Afin de soutenir la réalisation des OMD, les Agences des Nations Unies contribueront au renforcement des structures de gestion sectorielle et appuieront la concrétisation des engagements financiers en direction des groupes vulnérables notamment en adoptant une budgétisation basée sur les droits de l'homme. Afin de relever le défi de la budgétisation équitable et inclusive, basée sur le genre, les enfants et les jeunes, les agences apporteront leur expertise en vue d'améliorer la chaîne de mise en œuvre et de suivi des programmes et des budgets consentis. Dans une optique de renforcement de la décentralisation et d'appui aux travaux devant conduire à une couverture adéquate des services, les Agences coordonneront leurs programmes pour le renforcement du cadre de gestion, de redevabilité et de l'obligation de rendre compte des différents services impliqués afin d'améliorer la gestion des ressources destinées aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, protection) et mieux centrés sur les analyses des besoins des populations selon les tranches d'âge et les spécificités régionales.

Les produits liés à cet effet contribuent de manière indirecte à l'atteinte de l'ensemble des OMD.

Effet 3 : L'État, les organisations de la société civile et les populations respectent et appliquent les Droits Humains et les principes de l'égalité des sexes.

Afin de soutenir les efforts du gouvernement en vue d'améliorer la réalisation des droits humains au Tchad, les Agences des Nations Unies travailleront en concertation avec les institutions nationales et la société civile en tenant compte de l'approche participative à tous les niveaux, afin de tracer une feuille de route de l'ensemble des conventions signées par le Tchad et développer une stratégie conjointe de communication en vue de vulgariser les textes nationaux et internationaux sur les droits humains. Cette stratégie de communication s'appuiera sur différents moyens de communication et d'information traditionnels et modernes, afin de toucher toutes les tranches d'âges des populations et en utilisant les langues officielles et nationales. Les Agences des Nations Unies accompagneront les institutions de l'État pour une meilleure maîtrise des instruments internationaux sur les droits humains et leur cadre régulateur de mise en œuvre, dont les 86 recommandations de l'EPU sont la référence. Le SNU apportera son assistance technique au comité interministériel de rédaction des rapports et aux organes des traités des Nations Unies notamment sur la mise en œuvre des obligations internationales de l'État dans le domaine des droits de l'homme. Le SNU travaillera aussi avec les institutions judiciaires pour lutter contre l'impunité et faciliter l'accès et l'application d'une justice protectrice et garante d'égalité et d'équité, de protection sociale, en mettant un accent particulier sur les enfants et les femmes, les populations déplacées et les réfugiés. Un accent sera mis sur l'aide et l'assistance juridique. Un travail de proximité avec la société civile permettra de poser les jalons de réseaux d'appui communautaire, de dialogue inter et intra-communautaire et de mise en valeur des ressources humaines du milieu pour la promotion des droits humains et de la non-violence. Les programmes de relance serviront à mettre en valeur les potentiels de développement et la réalisation de solutions durables par les populations. Les Agences des Nations Unies appuieront



Enfin, les Agences des Nations Unies seront présentes auprès des administrations financières centrales et décentralisées afin de contribuer à mettre en œuvre le plan budgétaire des programmes et projets d'économie inclusive et au développement de stratégies conjointes de mobilisation financière nécessaires afin de mieux répondre aux besoins des populations et des groupes vulnérables et l'atteinte des OMD au Tchad.

Les agences des Nations Unies appuieront le Gouvernement pour l'application des conventions internationales signées/ratifiées et les accords spécifiques pour le Tchad pour la réalisation de cet axe transversal sur le Suivi et Évaluation.

Les produits liés à cet effet contribuent de manière indirecte à l'atteinte de l'ensemble des OMD.

VI. CADRE DE RESSOURCES

Sur la période 2012-2013, les ressources estimatives suivantes sont disponibles (en millions d'USD) :

Effets	Résultats de programme	Agences résidentes											Agences non résidentes FIDA ²	TOTAL	
		UNFPA	UNHCR	OMS	ONUSIDA	UNICEF	UNESCO	PAM	PNUD	FAO	QDM				
Axe prioritaire 1 : Développement du capital humain et accès équitable aux services sociaux de base															
Les populations vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, ont un accès plus équitable et de meilleure qualité aux services sociaux de base et s'impliquent dans la gestion de ces services.		4.210.002	48.100.000	2.351.000	0	36.456.000	0	44.171.425	600.000	0	0	0	0	0	136.388.437
EDUCATION		0	41.000.000	0	0	6.100.000	3.650.000	19.657.400		0	0	0	0	0	68.407.400
EAU ET ASSAINISSEMENT		0	29.300.000	0	0	8.135.000	0	0		0	0	0	0	6.623.000	44.058.000
Les populations ont un accès équitable et utilisent les services efficaces pour la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA		0	6.900.000	90.000	485.000	2.730.000	200.000	0	800.000	100.000	0	0	0	0	11.305.000
Axe prioritaire 2 : Développement rural et renforcement de la résilience															
Les capitaux des populations rurales sont renforcés de manière durable dans les zones ciblées	développement des filières productives et des chaînes de valeurs	0	14.500.000	0	0	0	0	0		2.290.258	0			15.960.000	32.750.258
	Protection et renforcement	0	14.500.000	0	0	2.611.385	0	0	3.000.000	2.856.465	0			4.206.000	27.178.850

² Le FIDA finance des programmes et projets mis en œuvre pour les structures nationales, sur la base d'accords de financement et de lignes de financement définies avec le Gouvernement. Les lignes budgétaires étant différentes de la catégorisation du présent cadre, les données financières ventilées dans ce tableau sont seulement estimatives et présentées à titre indicatif. Pour plus de détails, consultez les budgets des projets/progr. annués



	des moyens d'existence	la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et la mise en place de mécanismes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont appuyées	0	23.800.000	60.000	0	170.000	0	2.000.000	1.000.000	0	3.875.000	10.195.000
		L'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et aux services de d'hygiène de qualité est amélioré dans les zones ciblées	0	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Les autorités et les institutions nationales et locales ainsi que les communautés mettent en place des mécanismes efficaces de prévention, de protection et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises.		Les capacités de prévention, d'anticipation et gestion des risques sont renforcées	0	0	0	0	0	0	0	2.794.211	0	0	2.794.211
		Les choix alimentaires, nutritionnels et autres sont atténués	0	98.300.000	0	0	13.000.000	0	366.245.088	6.780.013	0	0	484.325.101
Axe prioritaire 3 : Promotion de la Gouvernance et de l'Etat de droit													
Les populations participent au processus de prise de décisions de manière équitable et contribuent activement à la		Les mécanismes nationaux et locaux de réconciliation qui favorisent une culture de paix et la résolution	0	0	0	0	1.530.000	0	0	0	1.053.000	0	2.583.000



consolidation de la paix	pacifique des conflits sont renforcés.	0	0	0	0	0	0	5.000.000	0	3.500.000	0	8.500.000
Les autorités nationales mobilisent et allouent les ressources suffisantes pour la satisfaction des droits fondamentaux des populations	Les cadres institutionnels sont renforcés et les mécanismes de concertation entre partenaires nationaux, y compris la société civile, sont mis en place en vue de développer une culture démocratique au sein des différentes structures de représentation.	0	8.700.000	0	0	15.443.876	0	4.000.000	0	0	0	26.143.876
								1.000.000	0	0	0	1.000.000



	décentralisation est renforcé.														
<p>L'État, les organisations de la société civile et les populations respectent et appliquent les Droits Humains et les principes de l'égalité des sexes.</p>	<p>La législation interne est harmonisée avec la Constitution du Tchad ainsi qu'avec les instruments et standards internationaux en matière des Droits de l'Homme et est plus favorable à la protection des droits des enfants, des jeunes et des femmes ; et des mécanismes institutionnels de protection des Droits de l'Homme, en particulier ceux des enfants, des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables, sont mis en place et renforcés.</p>	1.750.000	18.400.000	0	0	0	0	500.000	0	0	500	0			20.650.500
<p>Axe prioritaire 8 : Planification stratégique, coordination, suivi-évaluation.</p>															

VII. MECANISMES DE COORDINATION, MISE EN ŒUVRE ET S & E

Cette section décrit les modalités concrètes suivant lesquelles les Nations Unies coordonneront leurs efforts et mettront en œuvre le Cadre Opérationnel harmonisé des Nations Unies au Tchad durant les deux années (2012-2013).

7.1. PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre du soutien des Nations Unies au Tchad répondra aux principes directeurs suivants :

Concentration sur l'objectif de développement du capital humain, de développement rural et du renforcement de la résilience ainsi que de consolidation de la paix: Ces objectifs, qui ont guidé l'identification des résultats et des interventions pendant toute la phase de planification, demeureront le cap ultime autour duquel toute modalité de mise en œuvre devra se conformer. Ils constitueront le fil conducteur de tous les efforts ainsi que la priorité majeure à prendre en considération pour toute révision programmatique.

Attention particulière sur les cinq principes de programmation des Nations Unies: L'équipe pays des Nations Unies prêtera une attention particulière de manière transversale et avec des actions spécifiques et ciblées à la prise en compte des droits humains, de l'égalité de genre, de la durabilité environnementale, de la gestion axée sur les résultats et du développement des capacités. Ces dimensions constitueront des piliers qui guideront toutes les interventions.

Développement des capacités nationales: la mise en œuvre des interventions prévues par les Nations Unies privilégiera l'utilisation et le renforcement des capacités nationales à travers un encadrement et un accompagnement technique plutôt que l'exécution directe par le personnel des Nations Unies ou pour des ONG. Pour les interventions nécessitant malgré tout, en l'absence d'autres alternatives nationales, une mise en œuvre directe par une organisation des Nations Unies ou des ONG, une stratégie explicite de renforcement et de transfert progressif des responsabilités et de l'expertise aux partenaires nationaux devra être élaborée et intégrée au soutien fourni. Dans ce cadre, la nécessité de renforcer les capacités d'absorption des partenaires nationaux ne sera pas négligée. Ainsi, la mise en œuvre des programmes et projets appuyés par les Nations Unies devra demeurer flexible et attentive à ces capacités afin de se concentrer sur la qualité et la pérennité des résultats produits.

Soutien aux structures de coordination nationale: la mise en œuvre du Cadre Opérationnel harmonisé intérimaire s'attachera à renforcer les mécanismes nationaux de coordination établis dans chaque secteur concerné. Une attention particulière sera apportée au besoin de renforcement des capacités nationales dans le domaine de la planification, du suivi, et de l'évaluation de l'assistance internationale. Ainsi, l'appui des Nations Unies dans chaque secteur devra accompagner celui prévu directement au Ministère du Plan.

Maintien et développement de partenariats : dans un contexte où un nombre important de partenaires nationaux et internationaux sont engagés dans les efforts communs de développement humain, de la crise alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel, de développement rural et de résilience ainsi que de consolidation de la paix, il sera du devoir des Nations Unies de mettre en place, d'appuyer ou de renforcer les partenariats à tous niveaux permettant une réponse cohérente aux grands défis des deux prochaines années.



Approche harmonisée : dans la mesure du possible, la mise en œuvre des interventions, sur l'ensemble des résultats retenus, se fera de façon coordonnée, dans le cadre de programmes harmonisés ou conjoints rassemblant sous une stratégie et une structure unifiée les capacités, ressources et expertises collectives du système des Nations Unies au Tchad afin d'assurer une plus grande qualité et efficacité des services rendus, et réduire les coûts de transaction pour les partenaires nationaux. Ces principes directeurs sous-tendent l'ensemble des modalités de mise en œuvre des programmes et projets appuyés par les Nations Unies au Tchad au cours des deux prochaines années, notamment en termes des services offerts, d'instruments de programmation et de financement, de structure de gestion et de coordination. Par ailleurs, une gestion commune des opérations sera développée. L'équipe pays opérations, qui comprends l'ensemble des adjoints aux opérations, assurera la coordination et gestion globale. Une série de services et opérations seront ainsi gérés conjointement, parmi lesquels la santé et la sécurité. Pour d'autres, il s'agira d'harmoniser au maximum et d'assurer une optimisation des ressources. Par ailleurs, les Nations Unies, ou du moins dans un premier temps les agences ex-com (PAM, UNICEF, UNFPA et PNUD), assureront la mise en œuvre de l'approche harmonisée au transfert de cash (HACT) qui contribuera à l'harmonisation et à la simplification, avec pour but d'accroître l'efficacité globale des interventions. Le HACT met en effet un accent plus fort sur les besoins de programme que sur les processus administratifs et implique une gestion des risques, une simplification des procédures complexes et une réduction des coûts de transaction. La gestion des risques constituera ainsi une pierre angulaire du dispositif à mettre en place.

7.2 SERVICES FOURNIS PAR LES NATIONS UNIES

Ces principes directeurs se reflètent dans la « gamme » de services que les Nations Unies proposeront, pour chaque résultat. Ces services seront combinés et modulés en fonction des besoins spécifiques :

- Appui technique aux partenaires nationaux dans la mise en œuvre des programmes, y compris par le détachement temporaire de personnel des Nations Unies auprès des Ministères concernés pour faciliter le transfert d'expertise, avec comme but ultime de renforcer les capacités nationales ;
- Soutien à la formulation des politiques et au développement des programmes ;
- Plaidoyer auprès du Gouvernement et des autres partenaires en faveur des questions importantes pour les Nations Unies ;
- Appui à la coordination des efforts du Gouvernement et des contributions de la communauté internationale pour le développement humain, la résilience, la consolidation de la paix et le développement ;
- Fourniture directe de services ou exécution directe d'activités spécifiques, sur une base temporaire, dans les cas où le pays ne dispose pas des capacités de mise en œuvre nécessaires. Cet appui direct serait accompagné de mesures concrètes pour renforcer les capacités nationales à reprendre en main ces services à terme.

7.3. PROGRAMMES CONJOINTS

Les programmes conjoints, rassemblant, pour chaque résultat stratégique, les ressources et les capacités des différentes composantes des Nations Unies au Tchad, constitueront le mécanisme privilégié pour l'atteinte des résultats attendus. Ce mécanisme de programmation, permet l'association de cadres institutionnels, programmatiques et légaux souvent très différents pour la poursuite d'un objectif unique, autour d'une stratégie unifiée et sous des structures décisionnelles communes, tant au niveau stratégique qu'opérationnel et dans le cadre de modalités administratives bien définies. Le développement de programmes conjoints conduira ainsi à :

- Plus de cohérence, d'impact et de visibilité de l'action des Nations Unies au Tchad



- Une continuité dans l'action des Nations Unies à travers tous les aspects et les étapes du processus de consolidation de la paix dans lesquels les Nations Unies peuvent offrir une vraie valeur ajoutée
- Une rationalisation et une transparence accrues dans l'utilisation des ressources humaines, techniques et financières, dont disposent les Nations Unies
- Une réduction des coûts de transaction pour les partenaires nationaux et internationaux.

En réponse au besoin de flexibilité dans la mise en œuvre des programmes en fonction des besoins de chaque domaine prioritaire, trois formes de programmes conjoints sont proposées :

1. Les programmes conjoints "classiques: les organisations des Nations Unies participant au programme conjoint définissent ensemble un objectif, des résultats, et un mécanisme de gestion globale du programme conjoint, autour desquels chaque organisation met en œuvre, selon ses modalités propres, les activités spécifiques dont elle a la responsabilité, en coordination avec les autres. Cette modalité est particulièrement adaptée aux secteurs nécessitant une variété de mécanismes de provision de services et permet la participation d'un grand nombre d'organisations.

2. Les programmes conjoints basés sur des unités intégrées : la mise en œuvre du programme conjoint est coordonnée par une structure organisationnelle conjointe, intégrant des membres provenant de plusieurs organisations des Nations Unies sous une hiérarchie unifiée. A cette structure intégrée peuvent s'associer, pour la poursuite d'un objectif stratégique commun un certain nombre d'autres organisations des Nations Unies qui fournissent ainsi une contribution à des activités spécifiques du programme conjoint. Cette modalité s'applique aux domaines prioritaires nécessitant un degré élevé de coordination et des mécanismes de provision de services similaires de la part de chaque participant, dont le nombre doit demeurer assez réduit. Elle sera appliquée notamment au niveau des sections de gestion de programme du Bureau du Coordonnateur Résident, en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, dans les domaines de la résilience, de la gouvernance démocratique et de la promotion de l'Etat de droit (BCR).

3. Les programmes coordonnés: les organisations gèrent et mettent en œuvre leurs programmes et projets respectifs dans un même secteur sur la base d'un objectif stratégique identifié en commun et de façon coordonnée.

Le choix de développer un programme conjoint, et la modalité spécifique retenue, devront répondre à deux critères essentiels :

- Le caractère immédiat, tangible et visible de l'impact que le programme conjoint aura sur la résilience et la consolidation de la paix ;
- Une claire compréhension de la valeur ajoutée du programme conjoint (par rapport aux initiatives des autres partenaires, par rapport aux autres modalités possibles) ainsi que de la contribution effective que chaque entité participante (section intégrée Bureau du Coordonnateur Résident/ Coordonnateur Humanitaire, organisation des Nations Unies) apporte au programme.

Ainsi, ce cadre Opérationnel intérimaire prévoit les mécanismes suivants :

- La gestion groupée, dans le cadre notamment des sections intégrées de gestion de programme du Bureau du Coordonnateur Résident/Coordonnateur Humanitaire, à laquelle pourront s'associer les autres organisations participant au même programme conjoint;
- La gestion parallèle, dans le cadre de programmes coordonnés ou pour les programmes conjoints des unités harmonisée si certaines composantes sont financées par le même bailleur de fonds;
- La gestion canalisée, notamment dans le cadre des programmes conjoints classiques.

Cette flexibilité dans la réalisation d'une harmonisation programmatique du système des Nations Unies sera appuyée par une combinaison de mécanismes de financement répondant chacun aux besoins de la modalité retenue par objectif. ☐



Modalités de financement: Le Système des Nations Unies combinera les différentes modalités de financement « Parallèle », « pass through » et « pooled fund ». Il s'agit surtout d'optimiser et équilibrer au mieux vitesse et flexibilité, harmonisation et coordination, appropriation nationale/transformation institutionnelle et gestion des risques. Dans la mesure du possible, les Nations Unies promouvoir la gestion en modalité de « Fonds Communs » pour les nouveaux financements en vue de :

- Renforcer la coordination et harmonisation
- Renforcer le leadership et la transformation au sein des structures nationales étant donné que le partenariat sera plus centralisé
- Assurer une meilleure gestion des risques.

Par ailleurs, si le gouvernement s'engage formellement dans la mise en œuvre du New Deal, les Nations Unies apporteront leur plein soutien et assureront leur pleine participation aux « compacts » ou « pactes » si ceux-ci sont mis en place dans un ou plusieurs domaines.

7.4 MÉCANISMES DE GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE ☒:

Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) : Les chefs d'agences et de fonds se réuniront régulièrement sous l'autorité du CR/CH en vue de partager l'information et travailler sur tous les aspects critiques. Dans le cadre de ses fonctions de gestion et d'encadrement stratégique, le UNCT constituera également, au sein des Nations Unies au Tchad, le plus haut niveau de prise de décisions pour la mise en œuvre du Cadre Opérationnel Intérimaire harmonisé du SNU. L'UNCT assurera également la cohérence des différents programmes conjoints et leur adéquation avec les objectifs et les résultats de la Stratégie Intégrée. La revue, par le UNCT, de l'état d'avancement de l'ensemble des interventions appuyées par les Nations Unies se fera notamment à travers la tenue d'une retraite annuelle, où seront également évoquées les questions du renforcement de la coordination et de l'intégration du système des Nations Unies au Tchad. L'UNCT utilisera des mécanismes techniques internes pour la coordination de la mise en œuvre des programmes. ☒

Equipe de gestion de programme des Nations Unies (PMT) : Il s'agit de l'équipe programme inter-agence composée des Chefs de Programme des agences et/ou les adjoints au programme. Le PMT fournit les conseils et orientations à l'UNCT pour faciliter la prise de décisions et supervise le travail technique des différents domaines de programmation du SNU. Le PMT assure ainsi la coordination technique, de suivi et évaluation, de la communication, etc. Il s'assure de la performance du cadre d'assistance.

Groupe intégré de communication du SNU : Sous la supervision du PMT, le groupe communication, s'occupera pour sa part de (i) rendre visibles les actions prévues par ce Cadre Opérationnel et (ii) accroître le plaidoyer pour les OMD et le développement. (iii) Il développera aussi le partenariat avec le secteur privé, tout en se focalisant sur (iv) le renforcement des capacités des médias nationaux. (v) Le groupe de communication mettra en œuvre une stratégie de communication sur la crise. (vi) Enfin, il organisera et célébrera conjointement, les journées mondiales, (vii) tout en coordonnant les activités de manière efficace et efficiente.

Groupe intégré de Suivi et évaluation du SNU : Sous la supervision du PMT, le groupe s'occupera pour sa part de (i) élaborer et mettre en œuvre le plan consolidé de suivi et évaluation des Nations Unies, (ii) renforcer la coordination Inter-Agences en matière du Suivi-Evaluation pour une meilleure performance des projets/programmes à travers un appui méthodologique tout au long de son cycle (planification, mise en œuvre, suivi et évaluation), (iii) promouvoir l'utilisation de l'approche de gestion axée sur les résultats, aussi bien à l'intérieur des agences des Nations Unies que chez les partenaires gouvernementaux et de la société civile et (iv) fournir des avis et conseils techniques à l'équipe des Nations Unies (UNCT) à travers le PMT sur les questions de planification, de suivi et d'évaluation de l'UNDAF.



Groupes thématiques du SNU : Des groupes thématiques qui assureront la coordination des axes clés du plan seront mis en place. Au delà des axes centraux, deux groupes déjà opérationnels continueront à fonctionner avec un mandat transversal : le Groupe Thématique VIH/Sida et le Groupe Thématique Genre.

Les agences et fonds du Système des Nations Unies ne disposant pas de représentation au niveau du pays seront maintenues informés et invités à commenter électroniquement sur les documents de travail et autres. Leurs missions de supervision permettront de pouvoir renforcer le travail avec les mécanismes.

7.5. COORDINATION NATIONALE ET PARTENARIATS

La mise en œuvre des interventions appuyées par les Nations Unies au Tchad se fera dans le cadre de l'harmonisation des Plans d'action des Programmes pays des agences du SNU, déjà signés avec le gouvernement durant la période couverte par ce Cadre opérationnel Intérimaire 2012-2013. L'objectif sera de renforcer les structures nationales de coordination établies par le Gouvernement. Il s'agit notamment du Ministère du Plan de l'Economie et de la Coopération internationale (MPCEI). Les interventions appuyées par les Nations Unies seront ainsi, mises en œuvre en étroite collaboration avec MPCEI, qui fera notamment l'objet d'un soutien direct pour le renforcement de ses capacités.

Groupes de coordination sectorielle / thématique: Les Nations Unies s'attacheront également à renforcer les différentes structures de coordination entre partenaires nationaux et internationaux au niveau sectoriel / thématique, y compris le renforcement et appui technique au cluster relèvement précoce pour assurer une synergie continue entre les activités d'urgence et celles de relance économique et résilience. Ces structures, dont certaines fonctionnent déjà, ont vocation à échanger de l'information au niveau technique et programmatique, identifier les synergies éventuelles, traiter des questions d'allocation de ressources et développer des stratégies communes. Les Nations Unies veilleront à faciliter les liens et l'échange d'information entre ces différentes structures et le MPCEI, afin de renforcer la légitimité et les capacités de ce dernier à suivre l'aide internationale dans son ensemble.

Le Comité de Pilotage Conjoint Gouvernement du Tchad/ ONU : Ce Comité pilote l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du cadre et de toutes les initiatives des Nations Unies au Tchad.

La participation des Nations Unies à ce mécanisme et à la mise en œuvre des projets du Plan d'Action Prioritaire sera guidée par le Cadre Opérationnel Intérimaire du SNU, et assurera ainsi une complémentarité entre le contenu du Plan Prioritaire et les autres interventions appuyées par les Nations Unies au Tchad. Elle permettra également d'établir et de maintenir une cohérence entre ces différents programmes et la substance des discussions entre le Tchad et les partenaires internationaux dans le cadre de leur appui, en matière de résilience, de consolidation de la paix et de développement.

La coordination technique de la préparation et de l'exécution des programmes issus de ce cadre opérationnel harmonisé, sera assurée par le Ministère du Plan de l'Economie et de la Coopération internationale (MPCEI), conjointement avec les Nations Unies.

7.6. LE SUIVI ET L'EVALUATION

Le suivi régulier de la mise en œuvre du Cadre Opérationnel sera assuré par le Bureau du Coordonnateur Résident/ Coordonnateur Humanitaire à travers le Groupe Intégrée de Suivi et Evaluation. Ce dernier établira un plan de travail annuel et rendra régulièrement compte au PMT de l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre opérationnel et des programmes conjoints et le



conseillera sur les ajustements nécessaires à faire pour améliorer les performances au niveau de la mise en œuvre.

Le Groupe Intégré de Suivi et Evaluation assurera aussi l'évaluation de l'impact global du Cadre Opérationnel Intérimaire harmonisé et des programmes conjoints sur l'objectif de renforcement de la résilience, de consolidation de la paix et de développement.

Les principaux indicateurs qui permettront de mesurer le succès de l'appui des Nations Unies en 2012- 2013 sont repris dans le cadre de résultats figurant en annexe 1. Étant donné que l'absence de cadre stratégique du Gouvernement, ils y figurent à titre indicatif en vue de fournir les orientations sur les contributions au développement du pays en l'absence d'un cadre stratégique national. Ce cadre sera revu/ ajusté et deviendra un outil de référence une fois le Plan Stratégique Nationale adopté. En vue d'assurer un suivi sur le plan opérationnel, un cadre et système de suivi des produits seront également élaborés, en complémentarité à celui des effets.

Les mécanismes et institutions de coordination nationale mentionnés dans la section précédente joueront un rôle de chef de file dans le suivi et l'évaluation du Cadre Opérationnel.

A mi parcours, une revue annuelle sera organisée pour tirer les enseignements, revoir le contexte concernant l'état d'avancement du Plan Stratégique de Développement (PSD) (en cours d'élaboration) et faire les ajustements nécessaires sur le Cadre Opérationnel (2012-2013) et les programmes et les mécanismes de mise en œuvre.

Au bout des deux années que va durer le cycle du cadre opérationnel intérimaire, une revue globale sera organisée pour apprécier la performance du programme et son impact des actions mises en place, et enfin dégager les enseignements utiles pour le prochain cycle de programmation.

X. MATRICE OPERATIONNELLE 2012-2013

AXE DE PRIORITE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Effet stratégique 1: Les populations vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, ont un accès plus équitable et de meilleure qualité aux services sociaux de base et s'impliquent dans la gestion de ces services

Résultat de programme 1: SANTE : L'accès au paquet minimum de prise en charge intégrée des principales maladies de la mère et de l'enfant de moins de 5 ans est accru ainsi que la qualité et l'accès aux services de santé de la reproduction et au traitement de l'état nutritionnel sont améliorés.	
Produits des programmes	Rôle des agences
1.1.1.2. Les DRS/DS disposent des capacités pour l'application des nouveaux protocoles de prévention et prise en charge des différentes maladies (poliomyélite, IRA, diarrhées, paludisme)	OMS : Renforcement des capacités nationales pour mise en œuvre du nouveau protocole de la tuberculose et le paludisme UNICEF : appui technique et services UNHCR : services (vaccination)
1.1.1.3. Le PEV de routine et les AVS sont renforcés pour assurer une couverture vaccinale d'au moins 60% chez les enfants et de 45% chez les femmes enceintes	OMS : appui technique (surveillance et évaluation) UNICEF : services (vaccins, chaîne de froid et gestion du PEV en général) UNHCR : services (bourses d'études aux futurs infirmiers) FIDA : appui technique/formation accoucheuses traditionnelles en milieux nomades et transhumant
1.1.1.4. les agents de santé dans les zones ciblées (y compris les sages-femmes) ont les capacités d'appliquer le paquet intégré de prise en charge des femmes enceintes, accouchées et allaitantes ainsi que des maladies de l'enfant, y compris la promotion des bonnes pratiques familiales essentielles.	UNFPA : Coordination, appui technique et services ONUSIDA, OMS et UNICEF : Appui technique UNDP/VNU : services et appui technique BCR : Coordination UNHCR : services : CPN et éducation des femmes enceintes de la population hôte et réfugiés autour des camps UNICEF : appui technique et financier
1.1.1.5. Les services de consultation prénatale et de prise en charge adéquate des soins obstétricaux et néonataux d'urgences sont disponibles et accessibles dans les centres de santé et hôpitaux dans les zones ciblées.	UNFPA : appui technique, services et coordination OMS : Appui technique UNHCR : appui direct UNICEF : appui technique et financier UNHCR : services : CNS
1.1.1.6 La disponibilité et l'accessibilité de l'offre d'informations et de services de qualité de planification familiales pour les couples et les individus à l'échelle nationale sont accrues.	UNFPA : Coordination, appui technique et services ONUSIDA, OMS et UNICEF : Appui technique
1.1.1.7 La prévention et la prise en charge des morbidités obstétricales y compris les fistules sont renforcées dans les zones d'intervention ciblées.	UNFPA : Coordination, appui technique et services OMS et UNICEF : Appui technique
1.1.1.8. Les individus en particulier les jeunes et les adolescent(e)s ont un accès renforcé aux services de santé sexuelle et reproductive dans les zones d'intervention ciblées.	UNFPA : Coordination, appui technique et services OMS et UNICEF : Appui technique
1.1.1.9. les formations sanitaires ciblées disposent de micronutriments et produit de déparasitage pour prendre en charge les femmes enceintes en consultations pré natales et celles qui allaitent dans les zones d'intervention ciblées.	UNICEF : appui technique, services et coordination PAM et UNFPA: appui technique et services
1.1.1.10. Les services de prévention contre le paludisme sont disponibles et accessibles à l'ensemble de la population et les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans disposent moustiquaires imprégnées dans les zones ciblées	PNUD/Fonds Mondial : Appui technique et services PNUD : Plaidoyer, Coordination OMS : Politique de prévention chez la femme enceinte et enfants renforcée UNICEF : plaidoyer, appui technique et services
1.1.1.11. Les femmes enceintes, des mères et des femmes vendeuses d'aliments en milieux scolaires alphabétisées dans les zones d'intervention ciblées sont aptes à assurer les bonnes pratiques de nutrition et d'hygiène	UNICEF : appui technique, services et coordination PAM et FAO: appui technique et services UNFPA : Appui technique UNESCO : appui technique pour l'alphabétisation et l'accès sur l'hygiène et la nutrition
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 4, 5 et 6	



Résultat de programme 2 : EDUCATION : Les populations vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, les retournés et autres sinistrés ont un accès à une <i>éducation plus équitable et de meilleure qualité</i> dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence et les disparités géographiques et liées au genre sont réduites dans les zones ciblées.	
Produits des programmes	Rôle des agences
1.1.2.1. les enfants, y compris dans les zones d'urgence, étudient dans de bonnes conditions d'assainissement, d'hygiène et de sécurité (salles de classes construites ou réhabilitées, équipées et fonctionnelles)	UNICEF, PAM, UNHABITAT, UNHCR : services
1.1.2.2. Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la stratégie intérimaire pour l'éducation 2012- 2014 est renforcé, y compris le système de planification, coordination, des statistiques scolaire et de la prise en compte du genre et des droits humains.	UNFPA et Onu-Femme: Plaidoyer et dialogue sur les politiques PAM, UNICEF, UNHCR et UNESCO : Appui technique et plaidoyer UNHCR : plaidoyer et projets ciblés FIDA : appui technique et formation en relation aux écoles transhumantes et nomades
1.1.2.3. Les enseignants du primaire ont des capacités renforcées en didactiques et disciplines et les élèves ont un accès accru aux manuels et fourniture pour une éducation de qualité dans les zones ciblées	UNICEF : appui technique et services PAM: services UNESCO : Appui technique UNHCR : services et plaidoyer.
1.1.2.4. L'accès à l'éducation est renforcé, entre autres pour les filles, grâce à la mise en place de cantines scolaires, champs potagers, etc.	UNHCR : Appui direct PAM : vivres, cuisinettes, coordination FAO : semences et plantes pour les jardins scolaires
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 2 et 3	

Résultat de programme 3: EAU ET ASSAINISSEMENT: un accès durable à l'eau et à un milieu assaini est assuré dans les zones ciblées.	
Produits des programmes	Rôle des agences
1.1.3.1. Les capacités des communautés en gestion et entretien des installations d'eau sont renforcées dans les 12 régions d'intervention et d'urgence	UNICEF, UNDP/UNV et UNHCR: Appui technique et services FIDA : appui technique, formation et infrastructures en relation au pastoralisme et à l'eau et assainissement
1.1.3.2. les populations ciblées, en particulier les groupes vulnérables, ont accès de manière équitable à l'eau potable et à l'assainissement de base	UNICEF, UNHCR, UNHabitat, PAM, FIDA et UNDP/UNV : Appui technique et services
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 7, cible 7 C	

Effet stratégique 2 : Les populations ont un accès équitable et utilisent les services efficaces pour la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA

Résultat de programme 1: VIH/SIDA : Les services de dépistage, de prévention, de traitement et de soutien sont efficaces	
Produits des programmes	Rôle des agences
1.2.1.1. Les centres de prévention, de dépistage du VIH et de traitement des IST ont les capacités techniques et opérationnelles pour fournir des services de qualité	UNFPA : Appui technique, services ¹⁸ et coordination transmission sexuelle ONUSIDA : coordination OMS : Promotion et extension des centres prévention et de dépistage IST et VIH ¹⁸ UNICEF: services UNHCR : services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps PNUD : appui technique et conversations communautaires
1.2.1.2. Les services de prise en charge médicale, psychosociale et nutritionnelle sont disponibles dans les formations sanitaires ciblées	OMS : coordination (médical) UNHCR : services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps ONUSIDA : coordination UNICEF : appui technique et financier
1.2.1.3. Des services de qualité Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) sont disponibles et sont accessibles aux femmes dans les zones d'intervention ciblées et les services de prise en charge pédiatrique sont renforcés afin d'offrir des soins adéquats aux enfants séropositifs	UNICEF: coordination, appui technique et services UNFPA: appui technique et services ¹⁸ OMS : Renforcement des capacités pour service qualité PTME et renforcement de capacités des pédiatres pour service de qualité aux enfants séropositifs ¹⁸ UNHCR : services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps ONUSIDA : coordination et appui technique
1.2.1.4. Les capacités de gestion, de coordination de la	PNUD : coordination (droits humains et genre) et appui



réponse nationale et de prise en compte des droits humains et du genre sont renforcées	technique ONUSIDA: coordination UNHCR : appui technique et services directs OMS, UNFPA et UNICEF: appui technique
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 6	

AXE DE PRIORITE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT RURAL ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE

Effet stratégique 1 : Les capitaux des populations rurales sont renforcés de manière durable dans les zones ciblées

Résultat de programme 1 : le développement des filières productives et des chaînes de valeurs est promu	
Produits des programmes	Rôle des agences
2.1.1.1. Les capacités des organisations paysannes et des chaînes de solidarité communautaire sont renforcées (production et termes d'une commercialisation qui leur profite), avec un développement des achats locaux	FAO : Appui technique et services PNUD : Appui technique PAM : services UNHCR : appui technique et services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps FIDA : appui technique et services (PADER-G et appui aux organisations paysannes en Afrique)
2.1.1.2. Des cultures diversifiées et riches en nutriments sont pratiquées par les populations des zones ciblées et la formation de ces derniers aux bonnes pratiques agricoles et alimentaires / nutritionnelles est assurée dans le respect d'une bonne gestion des ressources naturelles	FAO : Appui technique et coordination PAM : Appui technique et services UNHCR : appui technique et services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps FIDA : appui technique et financier
2.1.1.3. Des techniques améliorées de stockage, transformation et de conservation des aliments sont introduites	FAO et PNUD: Appui technique PAM: Appui technique et services ONU Femmes: Appui technique aux associations de femmes UNHCR : appui technique et services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps FIDA : appui technique et financier (projet pilote sur 5 filières)
2.1.1.4. Des appuis intégrés sont fournis aux organisations à assise communautaire et aux artisans locaux et les capacités de production et de commercialisation de ces derniers sont renforcées	PNUD: Appui technique, développement du cadre d'accélération des OMD et services FAO : Appui technique PAM : Services directs UNHCR : appui technique et coordination FIDA : appui technique, de formation et services directs UNESCO : appui technique
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 1 (cible 1C) et OMD 4	

Résultat de programme 2 : les moyens d'existence durables sont diversifiés, protégés et renforcés	
Produits des programmes	Rôle des agences
2.1.2.0 Le Cadre d'Accélération de l'OMD1c « Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim » est formulé et mis en œuvre.	Toutes les agences : appui technique et services
2.1.2.1. Les populations affectées par les crises, ont accès à un habitat décent dans un environnement protégé	UNHABITAT : Appui et services directs PNUD : Coordination OCHA : Plaidoyer et Coordination UNHCR : Services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps
2.1.2.2. Des informations de qualité, compétence à la vie, l'accès des services psycho-sociaux et à des services conviviaux adaptés aux enfants, aux jeunes, aux femmes, aux retournés et autres personnes vulnérables sont disponibles au niveau des structures de formation et d'encadrement locaux dans les communautés ciblées.	UNESCO et PNUD: Appui technique OMS, IOM et UNICEF: Services UNHCR : Services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps
2.1.2.3. L'accès des personnes vulnérables, y compris les jeunes et les femmes en difficultés à des programmes de développement des capacités et à des programmes d'emplois rapides est renforcé	UNDP : Appui technique et coordination BIT et UNESCO : Appui technique UNHCR : Services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps
2.1.2.4. Un environnement plus favorable à un accès équitable des populations, notamment des femmes et des jeunes à un emploi décent et productif est créé (y compris travail sur la Politique Nationale de l'Emploi)	PNUD, BIT : appui technique et services



2.1.2.5. Un environnement favorable est créé pour garantir l'accès des populations ciblées aux services de micro finance inclusive et aux facteurs de production	PNUD, FENU et FAO : Appui technique FIDA : consolidation et restructuration des réseaux de caisses d'épargne et de crédit autogérés
2.1.2.6. Les connaissances et capacités des sinistré(e)s les plus vulnérables, y compris des réfugiés, des retournés et des ex-combattant(e)s sont renforcés pour l'accès à l'emploi et aux services de micro – crédits	PNUD : Coordination IOM, HCR, FENU, FIDA: Appui technique et services PNUD : Appui technique UNICEF, BIT et UNESCO : Appui technique
2.1.2.7. L'accès des retournés et vulnérables aux infrastructures socio-économiques est renforcé dans les zones ciblées	IOM, PNUD, UNHCR et FAO : appui technique et services
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 1 (cible 1A et 1B)	

Résultat de programme 3 : la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et la mise en place de mécanismes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont appuyées	
Produits des programmes	Rôle des agences
2.1.3.1. les institutions sont outillées pour la mise en œuvre d'un aménagement durable du territoire et une gestion des ressources, avec une attention particulière sur l'eau et les sols dégradés (y compris une attention sur le travail relatif à la muraille verte, au Lac Tchad, à la cartographie des ressources en eau)	PNUD, FAO : appui technique PAM : service UNHCR: service et appui technique UNITAR – UNOSAT : appui et assistance technique
2.1.3.2. un cadre de gouvernance est établi pour une meilleure gestion des ressources des aires protégées	PNUD, FAO et UNOPS: appui technique UNHCR : appui technique et services
2.1.3.3. Le plaidoyer est renforcé pour la mise en œuvre des conventions internationales sur le climat, l'environnement et la bio-diversité	UNESCO et PNUD: Appui technique OMS et UNICEF: Services FAO : Plaidoyer
2.1.3.4. Un environnement propice au développement des énergies renouvelables est créé	PNUD, FAO et ONUDI : appui technique et institutionnel UNHCR : appui technique et services
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 7 (cible 7A et 7B)	

Résultat de programme 4 : L'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et aux services d'hygiène de qualité est amélioré dans les zones ciblées	
Produits des programmes	Rôle des agences
Pour mémoire : se référer à l'axe 1 pour le détail des types d'appuis et produits	Pour mémoire : se référer à l'axe 1 pour le détail sur les agences impliquées

Résultat de programme 5 : Le dialogue politique est renforcé et la gestion des conflits et consolidation de la paix sont soutenus	
Produits des programmes	Rôle des agences
Pour mémoire : se référer à l'axe 3 pour le détail des types d'appuis et produits	Pour mémoire : se référer à l'axe 3 pour le détail sur les agences impliquées

Effet stratégique 2 : Les autorités et les institutions nationales et locales ainsi que les communautés mettent en place des mécanismes efficaces de prévention, de protection et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises

Résultat de programme 1 : Les capacités de prévention, d'anticipation et gestion des risques sont renforcées	
Produits des programmes	Rôle des agences
2.2.1.1. Un système de surveillance nutritionnel efficace est fonctionnel et les centres nutritionnels sont capables de prendre en charge des cas de malnutrition aiguë	UNICEF : appui technique, services et coordination PAM et UNFPA : appui technique et services OMS et FAO : appui technique
2.2.1.2. La politique nationale de développement rural, sécurité alimentaire et nutritionnelle est formulée et mise à jour	PAM, OMS, UNICEF et FAO : Dialogue sur les politiques et programmes
2.2.1.3. Les autorités locales et nationales disposent de capacités de gestion efficace et endogène des risques et catastrophes naturelles	PAM : Services et appui technique FAO, PNUD, OIM : Appui technique et coordination OMS, UNHCR, UNHABITAT, BIT, PNUE et ONUDI: Appui technique OCHA : Coordination
2.2.1.4. Les droits des femmes et des enfants sont protégés dans les zones ciblées.	UNHCR et OIM: Services directs et appui technique PNUD et UNICEF : Appui technique OCHA : Suivi et coordination
2.2.1.5. Les partenaires sont régulièrement informés sur la situation agricole, alimentaire et nutritionnelle et anticipent sur les	FAO : Appui technique et coordination UNHCR et PAM : Services et appui technique



éventuels chocs climatiques et catastrophes naturelles.	UNICEF : Appui technique PNUD : Coordination et appui technique FIDA : appui technique, financier et services OCHA : Coordination
2.2.1.6. Les partenaires ont la capacité technique nécessaire pour appuyer les producteurs agricoles affectés par les situations d'urgence.	FAO, PAM, UNHCR: Appui technique et services directs PNUD : Appui technique FIDA : appui technique, financier (banques de soudure)
2.2.1.7. Les capacités de réponse aux épidémies, invasions et autres urgences sont renforcées	OMS : Appui au Renforcement des capacités de réponse aux urgences et épidémies OIM et UNICEF : appui technique et coordination UNFPA et FAO : appui technique OCHA : Coordination
2.2.1.8. Un cadre d'accélération des OMD pour l'OMD 1 est développé	PNUD et autres agences : appui technique
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 1 (cible 1C), OMD 4 et OMD 7	

Résultat de programme 2 : Les chocs alimentaires, nutritionnels et liés aux autres crises sont atténués	
Produits des programmes	Rôle des agences
2.2.2.1. Une aide alimentaire et une assistance agricole sont fournies aux populations vulnérables aux chocs d'insécurité alimentaire et nutritionnelle	PAM et UNHCR: Services directs FAO et FIDA : Appui technique et service UNICEF et OIM: Appui technique FIDA : appui technique, financier (banques de soudure) OCHA : Coordination PNUD/HCR : Appui et services (DIS)
2.2.2.2. Tous les sinistrés reçoivent un paquet nutritionnel adéquat afin de garder un état nutritionnel normal	UNICEF, PAM et UNHCR : appui technique, services et coordination PNUD/HCR : Appui et services (DIS)
2.2.2.3. Des solutions durables pour les réfugiés sont identifiées et mise en place	UNHCR et IOM : appui technique et services
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 1 (cible 1C) et à l'OMD 4	

AXE STRATÉGIQUE 3 : LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

Effet stratégique 1 : Les populations participent au processus de prise de décisions de manière équitable et contribuent activement à la consolidation de la paix

Résultat de programme 1 : Les mécanismes nationaux et locaux de réconciliation qui favorisent une culture de paix et la résolution pacifique des conflits sont renforcés.	
Produits des programmes	Rôle des agences
3.1.1.1. Une infrastructure de paix est établie aux niveaux national et local	PNUD/ OIM : Appui technique et coordination
3.1.1.2. Les tensions intra et intercommunautaires entre les populations hôtes et les retournés de la Libye, les déplacés internes et les autres groupes vulnérables, dans les communautés sont réduits et la cohésion sociale est améliorée.	PNUD / OIM: Plaidoyer et appui technique UNHCR : services directs
Lien avec les OMD : contribution indirecte à tous les OMD	

Résultat de programme 2 : Les mécanismes nationaux et locaux de sécurité humaine qui favorisent la résilience et la réintégration socio-économique des populations affectées par les conflits sont améliorés.	
Produits des programmes :	Rôle des agences
3.1.2.1. Les cadres institutionnels sont renforcés pour favoriser la résolution pacifique des conflits fonciers et l'accès équitable à la terre et autres facteurs de production	PNUD et OIM : Appui technique et coordination. UNHCR : Plaidoyer FIDA : appui technique / commission mixte de gestion pacifique des conflits autour des couloirs de transhumance
3.1.2.2. Les populations affectées par le conflit et les acteurs humanitaires et de développement bénéficient d'un service de sécurité de qualité par le renforcement des capacités de la CONSAHDIS et du Détachement Intégré de Sécurité (D.I.S) dans le respect de l'Etat de droit	PNUD et UNHCR: Plaidoyer et appui technique OCHA : Relations Civilo-Militaires (UN CMCoord) et Plaidoyer
3.1.2.3. L'accès aux principaux sites de production dans les zones minées au Nord et à l'Est du Tchad est garanti, à travers le	PNUD et UNMAS: Plaidoyer et appui technique UNOPS : Appui technique



déménagement des pistes et l'éducation des populations.	
3.1.2.4. Les capacités de gestion des frontières des autorités nationales sont renforcées	IOM : appui technique et services
Lien avec les OMD : contribution indirecte à tous les OMD	

Effet stratégique 2 : Les autorités nationales mobilisent et allouent les ressources suffisantes pour la satisfaction des droits fondamentaux des populations

Résultat de programme 1 : Les cadres institutionnels sont renforcés et les mécanismes de concertation entre partenaires nationaux, y compris la société civile, sont mis en place en vue de développer une culture démocratique au sein des différentes structures de représentation.

Produits des programmes	Rôle des agences
3.2.1.1. Le Parlement dispose d'outils techniques et des compétences nécessaires pour réaliser ses fonctions législatives et de contrôle de l'action gouvernementale	PNUD et UNDESA: Appui technique
3.2.1.2. Des cadres de dialogue et de concertation entre les partenaires nationaux sont renforcés et puisent dans les valeurs culturelles positives (Gouvernement, Parlement, élus locaux, partis politiques, société civile, secteur privé, confessions religieuses, médias), y compris cadre de renforcement de l'efficacité du développement	PNUD : Soutien au dialogue UNDESA : Appui technique OMS : Appui technique et soutien au dialogue (Compact / Pré pacte)
3.2.1.3. Les cadres légaux, législatifs et réglementaires pour la société civile sont révisés	UNFPA et UNESCO : Appui technique
3.2.1.4. Le rôle politique, économique, social et de consolidation de la paix de la femme et la protection de ses droits dans la société tchadienne sont renforcés, notamment à travers la vulgarisation et la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité et à travers le renforcement des capacités des femmes dans les zones rurales	PNUD : Appui technique, plaidoyer UNFPA : Dialogue sur les politiques UNICEF : Appui direct ONU-FEMMES: Plaidoyer et soutien au dialogue sur les politiques UNHCR : services directs
Lien avec les OMD : contribution indirecte à tous les OMD	

Résultat de programme 2: L'administration publique est modernisée et réformée pour être plus transparente, responsable et efficace, au service de tous les citoyens, et le processus de décentralisation et gouvernance locale est renforcé.

Produits des programmes	Rôle des agences
3.2.2.1. Un plan stratégique de réforme de l'administration publique décentralisée est développé et un plan d'action est adopté par les acteurs nationaux et les partenaires	PNUD : Plaidoyer et appui technique UNDESA : appui technique
3.2.2.2. 22 Plans régionaux de Développement Sanitaire (PRDS) et Un Plan national de Développement Sanitaire (PNDS2) et des Plans de Développement Régionaux sont élaborés et validés	OMS, UNICEF, PNUD et UNFPA : Plaidoyer et appui technique
3.2.2.3. Un plan d'action pour la professionnalisation de la fonction publique décentralisée est élaboré et les délimitations entre les fonctions politiques et techniques de l'administration publique sont clarifiées, notamment au niveau local	PNUD : Plaidoyer et appui technique UNDESA : appui technique UNITAR – UNOSAT : appui et assistance technique
3.2.2.4. la modernisation de certaines institutions clés est soutenue à travers la mise en place d'une plateforme d'e-gouvernance	PNUD : Plaidoyer et appui technique UNDESA : appui technique
3.2.2.5. les institutions nationales ciblées et les Organisations de la société civile (OSC) disposent des outils nécessaires pour lutter contre la corruption	PNUD : Plaidoyer et appui technique
3.2.2.6. Des plans locaux de relance socio économique sont formulés pour contribuer à la consolidation de la paix	PNUD: Plaidoyer, dialogue sur les politiques et appui technique à la décentralisation et développement local UNHABITAT et UNDESA : Appui technique
Lien avec les OMD : contribution indirecte à tous les OMD	

Résultat stratégique 3 : L'État, les organisations de la société civile et les populations respectent et appliquent les Droits Humains et les principes de l'égalité des sexes.

Résultat de programme 3 : La législation interne est harmonisée avec la Constitution du Tchad ainsi qu'avec les instruments et standards internationaux en matière des Droits de l'Homme et est plus favorable à la protection des droits des enfants, des jeunes et des femmes ; et des mécanismes institutionnels de protection des Droits de l'Homme, en particulier ceux des enfants, des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables, sont mis en place et renforcés

Produits des programmes	Rôle des agences
3.3.3.1. Les textes de loi relatifs aux Droits de l'Homme,	OHCDH : Coordination, appui technique et plaidoyer



notamment en faveur des enfants, jeunes, femmes et des populations déplacées, sont révisés, élaborés, en intégrant les valeurs culturelles positives de la Société tchadienne, harmonisés, traduits et diffusés	UNICEF, ONU Femme et UNFPA : Plaidoyer PNUD : Coordination, plaidoyer UNHCR : plaidoyer et appui technique
3.3.3.2. Le Gouvernement et la Société Civile, ainsi que les autres détenteurs d'obligations et titulaires de droits ont une connaissance et des capacités accrues de revendiquer et de protéger les Droits de l'Homme, et plus particulièrement les droits des enfants, des jeunes, des femmes et des populations déplacées	OHCDH : Coordination, appui technique et plaidoyer UNICEF et UNFPA : Plaidoyer PNUD : Coordination, plaidoyer UNHCR : plaidoyer et appui technique
3.3.3.3. l'accès à la justice est renforcé dans les zones de conflit en particulier pour les personnes vulnérables comme les enfants, les jeunes et les femmes	OHCDH et PNUD : Coordination, appui technique et plaidoyer UNICEF et ONU-FEMME: Plaidoyer UNFPA et UNHCR : Plaidoyer et appui technique
Lien avec les OMD : contribution indirecte à tous les OMD, mais une contribution particulière à l'OMD 3	

AXE DE PRIORITE 4 : PLANIFICATION STRATEGIQUE, COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION

Effet stratégique 1 : Les autorités nationales, en collaboration avec les autres acteurs et en conformité avec les priorités nationales, planifient, suivent, évaluent et coordonnent de manière efficace et efficiente leurs appuis aux programmes nationales et régionaux ainsi que l'aide extérieure

Résultat de programme 1: Les capacités nationales en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide sont renforcées	
Produits des programmes	Rôle des agences
4.1.1.1. Les capacités du Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale pour la coordination de l'aide sont renforcées en vue de mobiliser l'aide internationale, d'améliorer son alignement avec les priorités nationales, et de diffuser une information de qualité	Toutes Agences : Dialogue sur les politiques, plaidoyer et appui technique
4.1.1.2. Les capacités du Gouvernement sont renforcées pour la formulation et la mise en œuvre du Programme Stratégique de Développement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire et l'analyse de l'intégration du Commerce	Toutes Agences : Dialogue sur les politiques, plaidoyer et appui technique
4.1.1.3. Les capacités nationales de production, d'utilisation et de diffusion de données statistiques de qualité sur la dynamique des populations, la jeunesse, l'égalité des sexes et la santé sexuelle et reproductive ainsi que les violences basées sur le genre, y compris dans les situations humanitaires sont renforcées	UNFPA et UNICEF: Appui technique et services FAO : Appui technique et plaidoyer UNHCR et PNUD : Appui technique
4.1.1.4. La base de données socio-économique nationale sur les groupes vulnérables et marginalisés, est améliorée et mise à jour par un mécanisme régulier	UNHCR, FIDA et UNICEF : Appui technique et services PNUD, UNHCR, FAO, PAM et UNFPA : Appui technique
4.1.1.5. Les données factuelles sur la dynamique des populations, la santé sexuelle et reproductive (y compris le bien-être familial), les violences basées sur le genre et sur l'égalité des sexes sont disponibles, améliorées et analysées pour la prise de décisions, l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques et programmes.	ONUSIDA : coordination OMS, UNHCR, FAO, UNFPA et OIM : Appui technique
4.1.1.6. La gestion de la coordination des camps de réfugiés, retournés et déplacés est améliorée.	UNHCR : Appui technique, services directs et plaidoyer PAM et OIM: Appui technique OCHA : Coordination et plaidoyer
4.1.1.7. Des instruments de planification à long terme sont mis en place pour anticiper les problèmes, formuler et mettre en œuvre les politiques et les programmes	PNUD et FIDA: Appui technique
Lien avec les OMD : contribution indirecte à tous les OMD	



humanitaires. Cependant, le pays reste profondément affectée par les dynamiques politiques et sécuritaires dans la sous-région, notamment dans ses pays voisins. La crise récente en Libye a entraîné le retour de plus de 100,000 migrants Tchadiens. Le retour des combattants pro-Kadhafi, d'origine des pays du Sahel, voisins de la Libye, a entraîné l'afflux massif des armes. A cela s'ajoute d'autres trafics des biens illicites (narcotiques, êtres humains). L'augmentation des attaques terroristes par le groupe terroriste Boko Haram au Nord du Nigéria, les affrontements continus entre les groupes rebelles en RCA ainsi que la persistance de tensions ethnico-politiques au Soudan, posent des défis sécuritaires majeurs pour la stabilité de la région.

Une des conséquences des années de guerre et des conflits dans la sous-région est la présence des mines/UXO et la prolifération des armes (légères et de guerre), notamment au Nord et à l'Est du pays. Le retour massif des Tchadiens de la Libye, en transit par le Nord, où opèrent les agences humanitaires des Nations Unies, demande le nettoyage des corridors des mines ainsi que l'éducation des populations aux risques. Le trafic trans-sahélien des biens illicites (armes, narcotiques, êtres humains) s'est accru suite à la crise libyenne avec un influx massif au Tchad des armes. Les faiblesses du mécanisme national de contrôle et de destruction des armes ainsi que les faibles capacités judiciaires demandent la mise en place d'un mécanisme intersectoriel sur la lutte contre la prolifération des armes, la concertation avec les pays voisins, la sensibilisation de la population sur la détention et le port illicite des armes, la revue et l'harmonisation de la législation nationale aux standards internationaux. En concertation avec les différents partenaires appuyant la Réforme du Secteur de Sécurité, un Détachement Intégré de Sécurité (DIS) a été mis sur pieds.

2.3. CONTEXTE HUMANITAIRE ET SOCIAL

Sur le plan social, le rapport sur les OMD de 2010 reste pessimiste sur la réalisation de la plupart des OMDs. Près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté est évaluée à 55% en 2003 et estimée à 45% en 2009. 87% de la population rurale est pauvre. Certaines problématiques sont particulièrement accrues et requièrent une attention particulière.

2.3.1. Sécurité alimentaire

D'après une évaluation PAM/FAO/Gouvernement réalisée en décembre 2011, l'insécurité alimentaire au Tchad affecte 40 % de la population, dont 32,5% sont en insécurité alimentaire sévère. Les couches sociales les plus vulnérables sont les enfants, les femmes, les personnes âgées et les petits producteurs. Le taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans dans tout le pays est estimé à 30% et le seuil de MAG critique de 15% est souvent dépassé dans les régions de la bande sahéenne. Cette insécurité alimentaire est à la fois conjoncturelle et structurelle et est marquée par des crises plus accrues.

Certaines zones, comme la bande sahéenne, sont particulièrement affectées et les cycles des crises y sont de plus en plus rapprochés, ce qui érode les capacités de résilience et de survie des populations de la bande sahéenne.

La production disponible locale varie d'une année à l'autre dans des proportions importantes et ne permet pas toujours de couvrir les besoins en céréales du pays. Une des causes de cette situation tient aux ennemis des cultures et aux aléas climatiques, entre autres la pluviométrie. Par ailleurs, les flux des produits alimentaires entre les régions excédentaires et déficitaires sont mis à mal par la faiblesse des infrastructures de transport, le manque de moyens de stockage et les contraintes administratives. L'accessibilité économique aux produits alimentaires est également problématique. Au total, les dysfonctionnements en matière d'organisation de la production et des marchés, la faiblesse des institutions de soutien au secteur, l'insécurité foncière, les insuffisances dans la mise en œuvre des politiques de gestion et de protection des ressources naturelles et la persistance du climat d'insécurité ambiante en milieu rural, sont des problèmes majeurs qui minent le développement de ce secteur.



2.3.2. Santé

La mortalité néonatale (44‰ NV)⁷, infantile (124‰ NV)⁸ et infanto juvénile (209‰ NV)⁹ demeurent très élevés au Tchad. Le taux de mortalité maternelle a augmenté depuis 1990 (de 1090 à 1200 pour 100 000 NV). Suite aux aléas climatiques, le pays fait face régulièrement à des taux de malnutrition aigüe alarmants, notamment dans les régions de la bande sahélienne, où le seuil de MAG critique de 15% est souvent dépassé. On remarque aussi la récurrence d'épidémies de choléra, rougeole et méningite. Le taux de prévalence du VIH chez les 15-49 ans était de 3,3% en 2005. La présence de réfugiés et déplacés à l'est, à l'ouest et au Sud augment la demande de services sanitaires et nutritionnels.

L'offre, la qualité, l'accès et l'utilisation des services de santé et nutrition demeurent faibles. L'insuffisance en ressources humaines qualifiées dans le structure sanitaires est l'un des facteurs qui affectent le plus la qualité des soins, notamment dans les zones rurales et enclavées. A cela s'ajoutent les lacunes à niveau des infrastructures et de l'équipement des formations sanitaires. L'accès est surtout affecté par la faible couverture géographique et les coûts à la charge des patients. Des pesanteurs socio-culturelles (mutilations génitales, mauvaise pratique nutritionnelles, etc.) accentuent les risques pour la santé de la mère et de l'enfant.

Face à ces problèmes, la réponse des autorités sanitaires demeure fragile et insuffisante. On remarque la faiblesse du leadership du Ministère de la Santé Publique dans la coordination, la gestion et le suivi des interventions. Par ailleurs, on constate une insuffisance dans le développement de politiques, de stratégies et de directives, particulièrement, en matière de nutrition. Le financement du secteur est insuffisant et l'utilisation efficace de ressources mobilisées reste un goulot d'étranglement. Le renforcement de la coordination du secteur sous la direction du Ministère de la Santé Publique est en cours mais reste fragile et devrait rester une priorité de tous les partenaires. Les défis de gouvernance, financement, ressources humaines, gestion de l'information, prestation de services et médicaments et technologie restent donc énormes.

2.3.3. Education

Le système éducatif tchadien connaît des difficultés pour l'atteinte des objectifs relatifs à l'accès universel et équitable de tous les citoyens à l'éducation.

La scolarisation primaire universelle est encore loin d'être acquise au Tchad. Le taux net de scolarisation dans le primaire a augmenté de 39% en 2000 à 52% en 2010. Toutefois, la qualité de l'éducation reste faible avec des taux d'achèvement (38%, avec à peine trois filles sur 10 qui achèvent le cycle primaire contre cinq garçons sur 10), des taux moyen de promotion (64.8%), de redoublement (23%) et d'abandon (12.2%), qui montrent une faible efficacité interne du système. Actuellement, seul 47,5 % des adultes savent lire et écrire, dont 56% d'hommes et 39,3% de femmes. La gestion du système fait également ressortir d'importantes inégalités géographiques, sociales et de genre, avec un milieu rural particulièrement affecté. Les disparités entre filles et garçons (taux de parité de 0,7) au niveau primaire continuent d'être plus prononcés dans le Nord et au centre que dans le reste du pays. Malgré le faible taux d'alphabétisation (22%) pour les femmes âgées de 15 à 24 ans, l'éducation des filles se heurte à de grands problèmes : mariage précoce, affectation aux tâches ménagères, etc.

La faiblesse de l'enseignement renvoie à des défaillances du système éducatif à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la formation des enseignants, les curricula, les contenus des enseignements/Apprentissages, les méthodes et l'évaluation, les conditions d'enseignement, les conditions de vie, l'insuffisance des enseignants en nombre et en qualité, etc. Des systèmes se mettent en place au niveau des communautés pour pallier à la situation (avec des enseignants communautaires qui représentent 67% de l'ensemble du personnel enseignant). Dans des zones

⁷ Enquête à grappe à indicateurs multiples (MICS). INSEED, 2010 ;

⁸ Enquêtes nutritionnelles et de mortalité SMART. UNICEF, Août 2010 ;

⁹ Enquête de prévalence du VIH chez les 15 -49 ans. MSP, 2005.



comme le Sahel, l'insécurité alimentaire pèse sur la performance des enfants en âge scolaire. Les taux d'abandon sont très élevés et la scolarisation, surtout des filles, dépend directement de services catalyseurs, notamment la cantine scolaire, l'eau à l'école ainsi que les installations sanitaires séparées filles/garçons.

Finalement, le système éducatif est également caractérisé par une inadéquation entre la formation et les besoins d'un marché de travail créant une situation paradoxale où les entreprises ne trouvent pas de main d'œuvre qualifiée parmi les diplômés sans emploi.

2.3.4. Eau-Assainissement-Hygiène

Le faible accès à l'eau potable (52%), à l'assainissement (12%) de base et aux services d'hygiène a un impact sur le cadre de vie et tout particulièrement la santé, l'éducation / la scolarisation, l'environnement et l'économie.

Dans le domaine de l'assainissement, seuls 4% des ménages, 30% des écoles et 50% des centres de santé, ont accès aux ouvrages améliorés d'assainissement. En milieu urbain, la défaillance des réseaux de drainage des eaux usées, et des eaux pluviales est parfois responsable des inondations récurrentes et de la résurgence d'épidémies, comme le choléra.

En matière d'hygiène, le faible accès à l'eau potable et aux ouvrages d'assainissement, contribue à l'observance de mauvaises pratiques d'hygiène (non lavage des mains, déversement des eaux usées ainsi que des ordures dans les rues, etc.).

En outre, l'eau est aussi une source de conflits. Ces conflits sont liés au partage et à la fréquentation abusive des points d'eau mais aussi à la gestion des ressources naturelles et demandent la mise en place de mécanismes adéquats.

La faible capacité institutionnelle du secteur de l'eau se traduit par la **disparité dans le taux d'accès au niveau des régions** (taux de couverture est de 5% dans certaines régions, contre 75% dans d'autres). Finalement, les mécanismes de gouvernance du secteur démontrent certaines faiblesses dans la coordination et la vision stratégique qui doivent être adressés si l'on veut pouvoir apporter une réponse adéquate.

2.3.5. VIH/SIDA et autres pandémies

Le taux de séroprévalence du VIH/SIDA stabilisé à 3,3%. On note cependant que la prévention soulève divers problèmes, au niveau de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, à l'accès financier et géographique en préservatifs, au problème de la transfusion sanguine et à la stigmatisation et discrimination.

La Prise en charge médicale, nutritionnelle et socio-économique est également problématique, compte tenu du dysfonctionnement du système de santé et de la faiblesse quantitative et qualitative en ressources humaines.

Finalement, la coordination ainsi que le suivi-évaluation sont confrontés à des insuffisances importantes. Le CNLS n'est pas adéquatement opérationnel et les structures décentralisées et sectorielles ne sont pas fonctionnelles. De plus, il y a l'absence d'un cadre d'harmonisation et d'alignement des financements auquel s'ajoute la faiblesse du système de suivi-évaluation et le manque de données fiables.

2.3.6. Environnement et changement climatique

Le Tchad fait face à de nombreux problèmes qui se traduisent par l'insuffisance d'une vision globale de la gestion de l'environnement et de textes juridiques nationaux d'application des conventions internationales. A cela s'ajoute, les effets conjugués de la désertification et de la sécheresse, problématiques typiques des pays du Sahel. Le phénomène récurrent d'une faible pluviométrie conjugué avec une faible adaptation des techniques de production aux changements climatiques laisse présager de mauvaises campagnes agricoles.



2.3.7. Emploi

L'évolution erratique de la croissance et l'environnement défavorable du secteur privé ne favorisent pas la situation de l'emploi. La proportion des emplois décents est très faible (2% d'emplois formels) relativement aux emplois précaires du secteur agricole et du secteur informel. Par ailleurs, avec un taux de croissance de la population de 3,6%, la tension sur le marché de l'emploi va devenir de plus en plus difficile si des mesures vigoureuses ne sont pas prises. Le niveau de technicité de la main d'œuvre est également faible. 72% de l'emploi est dans le secteur agricole dont le niveau de productivité est très faible et empêche un renforcement de l'emploi dans le secteur.

L'emploi des jeunes est un enjeu important dans ses dimensions politiques, économiques et sociales que par son impact sur la sécurité et la consolidation de la paix. L'absence d'opportunités de travail ou d'activités génératrices de revenus pour les jeunes désœuvrés et déscolarisés constitue une menace pour la paix. Ils constituent une proie facile à l'enrôlement dans les groupes et forces armées.

On note également des faiblesses institutionnelles importantes, tant au niveau des agences de gestion que du cadre institutionnel en tant que tel.

2.3.8. Droits humains

En matière des Droits humains, des efforts restent à fournir pour assurer un environnement plus favorable aux droits de l'homme et lutter contre l'impunité.

Les différentes analyses et revue (état des lieux dressé lors des Etats généraux de la justice (2004), du Forum sur les droits de l'homme (2011), résolutions du Conseil des droits de l'homme et recommandations des Comités conventionnelles adoptées ainsi que celles de l'Examen Périodique Universel) relèvent des faiblesses et inadaptations de certains dispositifs ou mécanismes informatifs, éducatifs, législatifs, judiciaires ou de sensibilisations relatives aux droits de l'homme.

2.3.9. Genre

Le Tchad a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1995, toutefois ni le Protocole facultatif à la CEDEF ni le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) ne l'ont été.

Le pays est classé 145^{ème} sur 187 pour ce qui est de l'inégalité de genre avec 14,3% des femmes qui siègent à l'assemblée nationale. La question de la participation des femmes au processus politique, économique et social mérite une attention particulière : moins de 10% des membres du gouvernement sont des femmes. Les discriminations envers les femmes demeurent encore très importantes notamment dans l'accès à l'éducation, aux services de santé primaire et à l'emploi. Le problème de l'inégalité entre les sexes s'est vu exacerbé à la fois dans les sphères de la vie privée et publique. Les violences basées sur le genre (VBG) sont les plus critiques au Tchad, car près d'une femme sur cinq se dit victime de violences physiques et 12% de violences sexuelles, 35% des filles sont mariés avant 15 ans ; le taux de viol est plus criant ces dernières années, en particulier dans les zones de stationnement des forces armées ; 44% des femmes et filles ont subi les Mutilations Génitales. Les mariages forcés et précoces sont ainsi des pratiques largement répandues en dépit de législations nationales qui les interdisent. Les femmes tchadiennes rencontrent d'immenses difficultés pour accéder à la justice et faire valoir leurs droits. En l'absence d'un Code de la famille, les droits coutumiers et religieux continuent par ailleurs à régler beaucoup d'aspects de la vie familiale (autorité parentale, héritage etc. Par ailleurs les différents événements politico-militaires ont entraîné une paupérisation croissante des femmes à la suite de la destruction du tissu socioéconomique et de l'effritement des activités d'autopromotion ou d'autosubsistance.



2.3.10. Protection, migration/déplacements et réinsertion

Nombreux sont les problèmes et les défis actuels majeurs de la protection des réfugiés, des déplacés, d'autres catégories des migrants irréguliers et des groupes vulnérables. On y note des faiblesses persistantes.

Des difficultés se multiplient dans la mise en œuvre des normes et instruments internationaux de protection, le maintien de l'ordre public pour toute la population sur l'ensemble du territoire y compris le respect et le renforcement des règlements à l'intérieur des camps de réfugiés, l'application du cadre juridique et de la stratégie nationale pour la protection des populations vulnérables y compris les réfugiés et les PDI et le maintien du caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés et des sites de déplacés; les compétences et des capacités des autorités administratives, traditionnelles, judiciaires et sécuritaires pour prévenir, identifier et répondre adéquatement aux cas de violation de la protection individuelle; et, l'absence des instruments juridiques nationaux.

Les actes de violence prennent diverses formes touchant l'intégrité des individus, tant sur le plan physique, physiologique que psychologique : la violence basée sur le genre (violence domestique, mariages précoces, Mutilation Génitale Féminine, grossesses précoces) ; le recrutement des enfants par les forces et les groupes armés, le travail des enfants, le non-accès à l'éducation secondaire malgré les efforts soutenus.

L'insuffisance des ressources nationales et internationales pour répondre aux problématiques décrites ci-dessus, se reflète dans l'absence d'une réponse concertée des partenaires au développement et humanitaire en réponse aux groupes vulnérables et victimes des catastrophes naturelles et pour les PDI.

2.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE ET ÉTAT DE DROIT

La volonté politique du Tchad à se constituer en un État de droit où les droits personnes sont respectés, garantis et protégés pour tous les citoyens s'est manifestée non seulement à travers la ratification des textes internationaux relatifs aux droits de l'homme, mais aussi par des dispositions constitutionnelles et autres instruments nationaux et déclarations de principes. Cependant, l'État est confronté à d'importantes contraintes dans un contexte difficile de pauvreté, de capacités institutionnelles limitées de l'État, de corruption et de violence.

Le Tchad est classé par la plupart des institutions qui mesure la gouvernance parmi les derniers pays en termes de gouvernance :

- Indice de corruption de Transparency International 2010 : 171/178
- Doing Business (Indice de Facilité de faire des affaires de la Banque mondiale), 2011 : 183/183
- Indice de Démocratie (Economic Intelligence Unit), 2011: 166/167
- CPIA (Évaluation des politiques et des institutions, Banque mondiale), 2009: 2,2/6
- Indice de Gouvernance Mo Ibrahim, 2011 : 52/53 (pays africains).

Cette situation se ressent tant dans le développement parlementaire, qu'au niveau des Droits humains, de l'accès à la Justice, de l'accès à l'information, de la Corruption que des indicateurs de territorialité.

On note également un impact important et transversal sur tous les secteurs et domaines de la vie publique et privée et constitue un frein important à la réduction de la pauvreté et au développement du pays.

Certaines faiblesses ont un impact particulièrement grand sur les résultats de développement. Celles ci ont trait entre autres à la faiblesses des mécanismes de réduction des risques de catastrophes et la préparation aux crises et catastrophes (faiblesses de la gestion de l'information, de l'alerte précoce, etc.) ainsi que de coordination, planification et suivi et évaluation.

Finalement, l'efficacité de l'aide est une problématique abordée au niveau du Tchad, mais les mécanismes de coordination de l'aide restent faibles. Le Tchad a adhéré au « New Deal », devenant ainsi membre du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. Il



s'agira maintenant d'en assurer la mise en œuvre en vue d'accroître l'efficacité du développement dans son ensemble.

ANNEXE 2. CADRE DE SUIVI DES EFFETS INTERIMAIRES

Effets	Indicateurs provisoires, données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Partenaires
AXE 1: Développement du capital humain / Services et besoins de base				
<p>Effet 1 : Les populations, en particulier les groupes vulnérables, accèdent de façon équitable et utilisent les services sociaux de base et s'impliquent dans la gestion de ces services.</p>	<p>Indicateur 1 : Proportion de budget des secteurs sociaux allouée à la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'eau et assainissement</p> <p>Base :</p> <ul style="list-style-type: none"> -eau & assainissement : 0,48% -santé nutrition : 5,57% -éducation : 7,02% <p>Indicateur 2 : Taux de mortalité maternelle</p> <p>Base : 1200</p> <p>Indicateur 3 : Taux de mortalité infantile</p> <p>Base : 103</p> <p>Indicateur 4 : Taux d'achèvement au primaire</p> <p>Base : 38</p> <p>Indicateur 5 : Taux d'accès à l'eau potable</p> <p>Base : 52%</p>	<p>Budget Etat Loi d'exécution du budget Etat</p> <p>EDST3</p> <p>EDST3</p> <p>Annuaire statistiques scolaires</p> <p>MICS EDST3</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité des ressources financières -Adhésion et appropriation des populations au processus -Disponibilité des services et des ressources matérielles -Décentralisation et/ou déconcentration effective <p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance des ressources affectées aux services sociaux -Absence d'application des politiques -Faibles capacités humaines à tous les niveaux -aléas climatiques 	<p>Santé, Éducation, Eau Action sociale M ATUH, Décentralisation Communes ONGs, Prives OSC Partenaires Multi et Bilatéraux</p>
<p>Effet 2 : Les populations ont un accès équitable et utilisent les services efficaces pour la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA</p>	<p>Indicateur 1 : Pourcentage d'adultes et d'enfants séropositifs sous traitement 12 mois après le début de la thérapie rétrovirale</p> <p>Base : 47%</p> <p>Indicateur 2 : Proportion de femmes enceintes séropositives ayant accès à la prophylaxie ARV</p> <p>Base : 7%</p>	<p>Rapports ONUSIDA</p> <p>Enquêtes CAP</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité des services et des intrants -Décentralisation effective de la riposte au VIH -Application des textes et lois <p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Non utilisation des services par les populations -Persistence des tabous liés au sexe et dénie du VIH -Discrimination et stigmatisation persistantes 	<p>Santé, Primature/CNLS, Ministères sectoriels, ONGs, Prives, OSC Partenaires Multi et Bilatéraux</p>
AXE 2: Développement rural et renforcement de la résilience				
<p>Effet 1 : Les capitaux des</p>	<p>Indicateur 1 : Volume des productions céréalières des ménages</p> <p>Base :</p>	<p>Enquêtes</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Mise en œuvre des stratégies nationales sectorielles 	<p>Ministères (Agriculture, Environnement, Hydraulique, Infrastructures et</p>



Effets	Indicateurs provisoires, données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Partenaires
<p>Effet 3 : L'Etat, les organisations de la société civile et les populations respectent et appliquent les Droits Humains et les principes de l'égalité des sexes</p>	<p>Indicateur 1 : Existence d'un mécanisme de reporting opérationnel sur les droits humains et le genre Base : 2 (Direction Genre et CNDH)</p>	<p>Rapports mensuels des délégations du Min DRH</p>	<p>Hypothèses : -Degré de consensus sur les réformes -Comportements de survie des populations instabilité politique ; Non respect du cadre réglementaire Poids de la tradition et de la religion -Volonté politique Risques: -Contrainte financière -Volatilité du coût du pétrole -Exacerbation des antagonismes politiques -Persistance des conflits inter et intracommunautaires -Comportements à risque -Résurgence des conflits armés -Faiblesse dans l'organisation des associations de défense des droits de l'homme</p>	<p>Droit de l'Homme, Administration du Territoire, Sécurité, Défense, Affaires sociales, ONGs, OSC, Partenaires (Multi) et Bilatéraux</p>
Volet transversal : COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION				
<p>Effet 1 : Les autorités nationales, en collaboration avec les acteurs, assurent une coordination efficace et efficiente pour la planification et le suivi – évaluation des programmes nationaux et régionaux</p>	<p>Indicateur 1 : Existence d'un mécanisme opérationnel fédérant la production de données fiables pour le suivi-évaluation Base : 0</p>	<p>Rapports périodiques sur les conventions internationales et suivi EPU (examen périodique universel ; UPR)</p>	<p>Hypothèses : -Bon fonctionnement des structures de coordination et de suivi et évaluation Risques: -Mobilité des cadres -Insuffisance des ressources humaines et financières pour le suivi et évaluation -Faible engagement des acteurs pour le suivi et évaluation</p>	<p>Gouvernement, ONGs, Privés, OSC et Partenaires Multi et Bilatéraux</p>

ANNEXE 3 : ACRONYMES

ARV :	Antin Retro Viraux
CAO :	Cadre d'accélération des OMD
CNLS :	Conseil National Lutte Contre le SIDA
EDST :	Enquête Démographique et de Santé au Tchad
FAO :	Food and Agriculture Organisation
INSEED :	Institut National des Statistiques et des Études Économiques et Démographiques
MICS :	Enquête à Indicateurs Multiples au Tchad
MSP :	Ministère de la Santé Publique
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
IO :	Infections Opportunistes
OCHA :	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
OIM :	Organisation des Nations Unies pour les Migrations
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
OIT :	Organisation Internationale du Travail
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes :	Organisation des Nations Unies pour les Femmes
ONUSIDA :	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA
ONUDI :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PGRET :	Programme Global de Relèvement a l'Est du Tchad
PME/PMI :	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTME :	Prévention de la transmission mère-enfant
PVVIH :	Personne Vivant avec le VIH
SIDA :	Syndrome Immuno-Déficience-Acquis
SNRP :	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
SNU :	Système des Nations Unies
UNDAF :	United Nations Development Assessment Framework
UNFPA :	Organisation des Nations Unies pour la Population
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation et la Science
UNHABITAT :	Organisation des Nations Unies pour l'Habitat
UNHCR :	Organisation des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF :	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine